

# L'exploitation minière artisanale à Beni-Mbau : Etat des lieux et cartographie des sites miniers



International  
Peace Information  
Service



ASADHO/Beni



ASSODIP





# EDITORIAL

## L'exploitation minière artisanale à Beni-Mbau : Etat des lieux et cartographie des sites miniers

Beni/Goma/Anvers, Février 2020

### Auteurs :

- ASADHO : KAMABU NGAVO Henri
- ASSODIP : HAMULI MIRUHO Herman, KUBUYA Saidi et MURAIRI Janvier ;
- IPIS : MATTHYSEN Ken et THIERENS Mieke ;
- OIM

**Chercheurs** : IYAFE NKOLE Dieudonné, KAHINDO Emmanuel Kivuha, KAKULE Bin Sikwaya Mutsunga, KATINA MBUSA Moise

**International Peace Information Service (IPIS)** est un institut de recherche indépendant qui fournit aux acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux des informations et des analyses pour bâtir une paix et un développement durables en Afrique subsaharienne. La recherche s'articule autour de quatre programmes : les ressources naturelles, les entreprises et les droits humains, le commerce d'armes et la sécurité, ainsi que la cartographie des conflits.

**L' Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (ASADHO)** est une ONG qui a pour objectif la promotion et défense des droits de l'Homme à travers la sensibilisation, monitoring des violences et assistance pro-deo.

**L' Association pour le Développement des Initiatives Paysannes (ASSODIP)** est une ONG qui a pour objectif la défense et promotion des droits humains des populations paysannes de la Province de Nord-Kivu

**Layout** : Sakado

**Photo de couverture** : Bassin pour l'amalgamation de l'or au site minier de Kisitu, Beni-Mbau



*Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Consortium pour l'Intégration, la Paix et la Stabilisation dans l'Est de la RDC, nommé « Ensemble Pour Beni », créé dans le cadre de la Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et à la Stabilisation (ISSSS) afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme du Gouvernement de la RDC pour la Stabilisation et la Reconstruction des zones sortant de conflits armés (STAREC). Le consortium est constitué de 5 organisations : l'OIM, World Vision, Search For Common Ground, Interpeace, et UCBC, dont l'OIM est le lead.*

*Le contenu du présent document relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'OIM ou Ensemble Pour Beni.*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Editorial</b> .....	<b>3</b>
<b>Acronymes</b> .....	<b>6</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>7</b>
<b>1. Methodologie</b> .....	<b>8</b>
<b>2. L'exploitation minière artisanale en secteur Beni-Mbau</b> .....	<b>10</b>
2.1. Chaines d'approvisionnement de l'or artisanal .....	10
2.1.1. <i>Les parties prenantes</i> .....	10
2.1.2. <i>Caractéristiques de la chaîne du commerce de l'or</i> .....	11
2.2. Contrôle étatique : Suivi de la production et taxation.....	12
2.3. Titres miniers .....	14
2.4. Contexte sécuritaire .....	15
2.5. Revenus .....	17
2.6. Femmes et enfants .....	18
2.7. L'impact socio-économique de l'exploitation aurifère .....	19
<b>3. Évaluation sur l'état du devoir de diligence dans le secteur Beni-Mbau</b> .....	<b>20</b>
3.1. Des plateformes de concertation sur le secteur minier .....	20
3.2. Traçabilité de l'or .....	21
3.3. Qualification et validation des sites miniers .....	22
3.4. Évaluation des opportunités et défis pour l'approvisionnement responsable des minerais.....	23
<b>4. Analyse des différents sites miniers</b> .....	<b>25</b>
4.1. Faisabilité du devoir de diligence : évaluation générale des sites miniers .....	29
4.2. Cantine .....	34
4.2.1. <i>Production</i> .....	34
4.2.2. <i>Coopératives et propriétaires de terrain</i> .....	35
4.2.3. <i>Situation sécuritaire</i> .....	35
4.2.4. <i>Services d'état</i> .....	36
4.2.5. <i>Barrières</i> .....	37
4.3. Mabalako.....	37
4.3.1. <i>Production</i> .....	37
4.3.2. <i>Coopératives et propriétaires de terrain</i> .....	38
4.3.3. <i>Situation sécuritaire</i> .....	38
4.3.4. <i>Barrières</i> .....	38
4.3.5. <i>Services d'état</i> .....	39
4.4. Mangina, Mununze et Ngoyo .....	39
4.4.1. <i>Production</i> .....	39
4.4.2. <i>Coopératives et propriétaires de terrain</i> .....	41
4.4.3. <i>Situation sécuritaire</i> .....	42
4.4.4. <i>Services d'état</i> .....	43
4.5. Oicha.....	43
4.5.1. <i>Production</i> .....	43
4.5.2. <i>Coopératives</i> .....	44

4.5.3. Barrières.....	45
4.5.4. Situation sécuritaire.....	45
4.6. Groupement de Malio.....	46
4.6.1. Production.....	46
4.6.2. Coopératives et propriétaires de terrain.....	47
4.6.3. Services étatiques.....	47
4.6.4. Barrières.....	47
4.6.5. Groupes armés.....	47
<b>5. Conclusion.....</b>	<b>49</b>
<b>6. Annexes.....</b>	<b>52</b>
6.1. Annexe I : Liste des coopératives et regroupement dans le secteur Beni-Mbau.....	52
6.2. Annexe II : Fiche de notation des sites miniers.....	54
6.2.1. Sécurité.....	54
6.2.2. Accessibilité.....	55
6.2.3. Statut du site minier.....	56
6.2.4. Production de la mine.....	57
6.2.5. Surveillance de l'État.....	58
6.2.6. Santé et sécurité.....	59
6.2.7. Coopératives.....	60
6.2.8. Société civile.....	61
6.3. Annexe III : Liste des concessions minières dans le secteur Beni-Mbau.....	62

# ACRONYMES

**ADF/NALU** : Allied Democratic Forces (Forces démocratiques alliées)

**ANR** : Agence Nationale de renseignement

**CEEC** : Centre d'expertise, d'Évaluation et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses

**COMIBA** : Coopérative Minière Bakaeku

**COMIBEL** : Coopérative Minière de Beni-Lubero

**COMIDEC** : Coopérative Minière pour le Développement de Cantine

**COMINEACRECO** : Coopérative Minière des Creuseurs du Congo

**COMINGO** : Coopérative Minière d'Or de Ngoyo

**COOREMIMA** : Coopérative de Recherche Minière de Mabuku

**COREMA-BL** : Coopérative de Recherche et d'Exploitation Minière pour l'autonomisation de Beni et Lubero

**COREMID/PV** : Coopérative de Recherche Minière et de Développement de la paroisse Visiki

**COREMIVI** : Coopérative de Recherche Minière de Visiki

**CTS** : Comité Territorial de Suivi

**DGRAD** : Direction Générale des recettes administratives et domaniales ;

**FARDC** : Forces armées de la République Démocratique du Congo

**LBMA** : *London Bullion Market Association*

**PDG** : Président Délégué Général ;

**PMH** : Police des Mines et des Hydrocarbures

**SAEMAPE** : Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à petite échelle

**UCOM** : Union des Creuseurs de Mabalako

**UPLC** : Union des Patriotes pour la Libération du Congo

**ZEA** : Zone d'Exploitation Artisanale

# INTRODUCTION

Le Territoire de Beni situé au nord de la Province du Nord-Kivu a connu des guerres à répétition perpétrées par des groupes armés nationaux et étrangers à l'instar de la rébellion des *Allied Democratic Forces* (ADF) ou de plusieurs groupes des combattants Mai Mai.

Depuis 2014, la population est victime d'une violence excessive et meurtrière. Les massacres ont déjà fait plus de 2.000 victimes. Cette situation a non seulement occasionné un déplacement massif des populations des villages vers les grands centres, mais aussi une régression du développement socio-économique de ces populations.

Le Consortium pour l'Intégration, la Paix et la Stabilisation dans l'Est de la RDC, nommé « Ensemble Pour Beni »<sup>1</sup>, a été créé dans le cadre de la Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et à la Stabilisation (ISSSS) afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme du Gouvernement de la RDC pour la Stabilisation et la Reconstruction des zones sortant de conflits armés (STAREC). Le consortium est constitué de 5 organisations: l'IOM, World Vision, Search For Common Ground, Interpeace, et UCBC, dont l'OIM est le lead. Le projet « Ensemble pour Beni » veut contribuer à la stabilisation de l'Est de la RDC à travers des interventions orientées vers les piliers du Dialogue démocratique, de la Restauration de l'autorité de l'état, et de Retour, Réinsertion et Relance socio-économique.

D'un côté, le secteur minier artisanal est une activité économique à fort potentiel de contribution au développement local des zones de conflit ou à haut risque. De l'autre côté, ce même secteur a souvent été décrit comme la principale source de financement des conflits à l'Est de la RDC. De manière particulière, dans le territoire de Beni, depuis plusieurs années, une grande partie du territoire, couvrant les sites miniers, est contrôlée par des groupes armés qui tirent des dividendes (en exploitant ou en faisant payer les taxes). L'activisme de ces groupes armés a une incidence négative sur la sécurité, la paix et le développement socio-économique du territoire de Beni en particulier et de la zone dite Grand Nord (Beni-Lubero).

Or, depuis plus de dix ans, le gouvernement Congolais, accompagné de ses partenaires nationaux et internationaux, s'est inscrit dans les dynamiques régionales et internationales pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources minières « minerais de conflit » pour promouvoir des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais avec un accent particulier sur le devoir de diligence. L'objectif principal est de rompre le lien entre ces ressources minières et les groupes armés, responsables des violations de droits de l'Homme, afin que le secteur minier artisanal puisse contribuer à la consolidation de la paix, la sécurité et au développement socio-économique.

Le pilier 'Retour, Réinsertion et Relance socio-économique' du projet Ensemble pour Beni comprend de manière spécifique une « Composante Mines » dont les résultats atteints permettront au Territoire de Beni en général, et en particulier le secteur de Beni-Mbau d'avancer vers une chaîne d'approvisionnement responsable des minerais (principalement de l'or), en harmonie avec le devoir et les principes de la diligence raisonnable de l'OCDE.

Pour bien mettre en œuvre les activités prévues dans la composante Mines, l'OIM, IPIS, ASSODIP et ASADHO ont effectué un rapport d'état de lieux. Le présent rapport dresse **l'état des lieux du secteur minier artisanal dans le secteur de Beni-Mbau** en territoire de Beni, zone prioritaire du projet « Ensemble pour Beni ». En outre, le rapport analyse des opportunités de promotion des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais. Il présente la **cartographie des sites miniers** en secteur Beni-Mbau ainsi qu'**une évaluation des différents sites** concernant les opportunités d'y implémenter le devoir de diligence sur la base des critères reconnus au niveau international.

Le **chapitre 1** explique en quelques paragraphes la méthodologie de recherche à l'origine des résultats présentés dans ce rapport. Le **chapitre 2** offre ensuite une présentation générale du secteur minier artisanal du territoire de Beni (et du secteur Beni-Mbau), incluant la chaîne d'approvisionnement aurifère, le contrôle étatique, les concessions minières, le contexte sécuritaire, les revenus, et le rôle des femmes et des enfants dans le secteur minier. Le **chapitre 3** fait l'état des lieux de l'implémentation du devoir de diligence dans le territoire de Beni. Puis, le **chapitre 4** fait l'analyse la situation des différents sites miniers visités pendant la recherche, et nous y évaluons les opportunités d'implémentation du devoir de diligence pour chaque site. Finalement, le dernier chapitre dresse quelques conclusions.

---

1 <http://ensemblepourbeni.roonit.org/>, et Magazine 'Ensemble pour Beni' : N0.1, Consortium pour l'Intégration, la Stabilisation et la Paix à l'est de la RDC, septembre 2019 (<https://drcongo.iom.int/sites/default/files/MAGAZINE%20OK.pdf>)

# 1. METHODOLOGIE

L'OIM et ses partenaires techniques de mise en œuvre de la composante Mines, notamment IPIS, ASADHO et ASSODIP ont élaboré ce rapport qui est un condensé des données recueillies pendant différentes phases de recherche dans les villes de Goma et Butembo, et en Territoire de Beni.

ASADHO et ASSODIP ont procédé à une **série de consultations** avec des parties prenantes du secteur minier de Beni-Mbau. Ces acteurs comprennent des autorités locales, des notables, des agents des services techniques des mines, des représentants de la société civile, des services de sécurité étatiques, des représentants de coopératives ou encore des négociants.

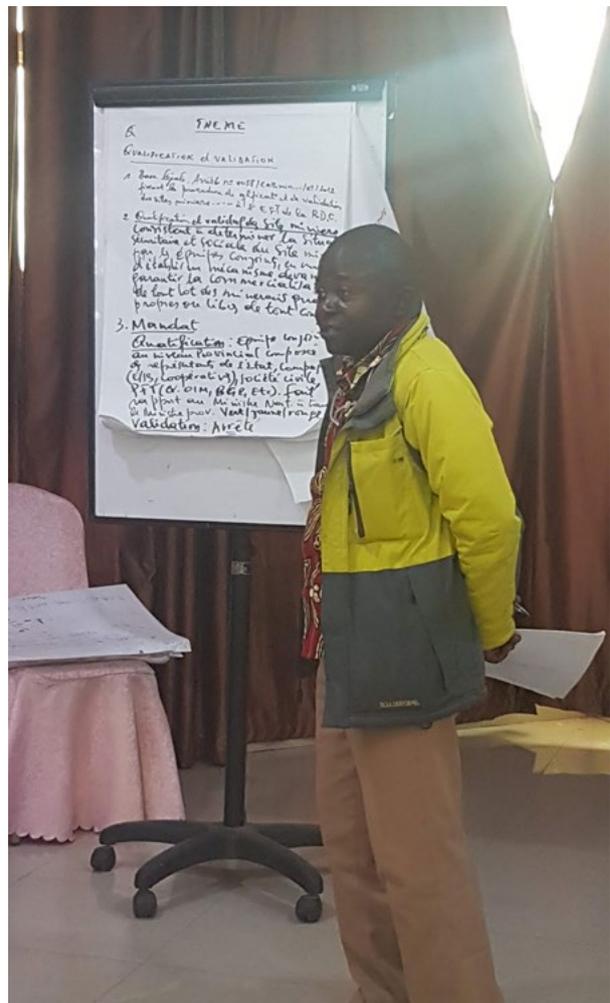
Du 15 août au 30 septembre 2019, ils ont consulté un total de 34 personnes dans les villes de Goma, Beni et de Butembo ainsi que dans le secteur Beni-Mbau (Oicha, Mavivi, Mabalako, Cantine, Mangina, Kyanzaba, Mununzu et Visiki).

L'objectif principal était de développer une meilleure compréhension du contexte actuel du secteur minier artisanal à Beni. Pour ce faire, les éléments suivants ont été abordés avec les différents intervenants :

- Situation sécuritaire ;
- Conflits locaux (par exemple intercommunautaires ou concernant l'accès aux terres) ;
- Barrières routières (en général sur les grands axes menant vers les centres commerciaux dans le secteur Beni-Mbau) ;
- Zones d'exploitation minière ;
- Accès aux mines (c.à.d. titres miniers, rôle des chefs locaux, etc.) ;
- Chaîne d'approvisionnement en minerais ;
- Contrôle étatique ;
- Taxation ;
- Plateformes de concertation sur (la bonne gouvernance) du secteur minier ;
- Traçabilité des minerais.

Le mois d'Octobre 2019 a été consacré aux activités préparatoires allant de la conception des outils jusqu' à la formation des équipes d'enquêteurs pour la **cartographie et l'évaluation des sites miniers**.

Du 21 au 23 octobre 2019, IPIS et son partenaire technique ASSODIP ont organisé une formation des enquêteurs, composés de 3 membres de la





société civile de Beni, 2 agents de SAEMAPE Butembo, et 2 agents de la Division des Mines du territoire de Beni.

Ensuite, IPIS a envoyé deux équipes sur terrain en novembre et décembre 2019 pour visiter et collecter des informations sur les sites miniers. Chaque équipe était composée de deux enquêteurs dont un membre de la société civile et un agent des services techniques du ministère des mines (SAEMAPE ou Division des Mines).

Un formulaire exhaustif d'évaluation des sites miniers a en plus été élaboré par IPIS. Ce formulaire prend en compte tous les paramètres pertinents relatifs à l'exercice du devoir de diligence, c.à.d. les critères SALT (Sécurité, Accessibilité, Légalité, opportunités de Traçabilité), le Mécanisme Régional de Certification, LBMA (*London Bullion Market Association*), et l'annexe II du Guide OCDE sur le devoir de diligence. Les équipes d'enquêteurs avaient aussi pour mission de remplir ces formulaires sur base des informations collectées dans différents sites miniers.

Finalement, ces formulaires complétés ont permis de faire l'évaluation de la viabilité de l'implémentation du devoir de diligence dans des différents sites miniers visités pendant la recherche.

Au total, les deux équipes ont mené des recherches sur 33 sites miniers, dont 27 dans le secteur de Beni-Mbau et 6 dans le groupement Malio en chefferie de Bashu. Ces 33 sites englobent un nombre beaucoup plus important de chantiers miniers. Néanmoins, neuf sites, de ces 33 sites, n'ont pas pu être visités par les équipes en raison de l'insécurité. Cette situation concerne surtout des sites (8) situés dans les groupements Bambuba Kisiki et Banande Kainama, qui sont menacés par des rebelles ADF. Les enquêteurs ont donc collecté les informations relatives à ces sites en menant à quelques kilomètres de ces sites (entre 10 et 25 Km), des entretiens avec des intervenants ayant la maîtrise de la situation sur ces sites.

En plus, IPIS a fait une évaluation approfondie des opportunités pour des systèmes de diligence raisonnable en se servant d'une fiche de notation développée à cet effet. Cette évaluation prend en compte huit paramètres (et beaucoup plus de sous-paramètres) incluant la Sécurité, l'Accessibilité, le Statut juridique du site minier, la Production de la mine, la Surveillance de l'État, la Santé et la sécurité, les Coopératives, et la Société civile.

On peut trouver la fiche de notation dans l'annexe II du rapport. Les résultats de cette notation sont présentés au chapitre 4 du présent rapport.

## 2. L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE EN SECTEUR BENI-MBAU

Ce chapitre présente le secteur minier artisanal en Territoire de Beni en général, et plus en particulier celui du secteur de Beni-Mbau. Il aborde successivement l'état de la chaîne d'approvisionnement aurifère, le contrôle étatique, les concessions minières, le contexte sécuritaire, les revenus des exploitants miniers artisanaux, et le rôle des femmes et l'implication des enfants dans les activités minières.

### 2.1. Chaines d'approvisionnement de l'or artisanal

#### 2.1.1. Les parties prenantes

L'or est le minerai principalement exploité et commercialisé dans le territoire de Beni. En raison de l'insécurité dans la partie Est du Territoire, la plus grande production provient de la partie Ouest du territoire où on compte même plusieurs centres importants de négoce d'or.

Les informations collectées par les équipes d'enquêteurs donnent une estimation de plus de deux milles exploitants miniers artisanaux repartis sur les 33 sites miniers visités dans le secteur de Beni-Mbau, et dans le groupement Malio en chefferie des Bashu. Le nombre d'exploitants miniers artisanaux change, en baisse ou en hausse en fonction des saisons : Leur nombre, de même que la production minière augmente sensiblement pendant la saison sèche ont-ils déclaré (les exploitants miniers artisanaux et les négociants).

En secteur de Beni-Mbau, plusieurs acteurs opèrent sur la chaîne d'approvisionnement de l'or, cela depuis les sites de production jusqu'aux lieux de commercialisation.

Après la production dans les sites miniers, l'or est commercialisé par une série d'acteurs opérant le long de la chaîne d'approvisionnement.

Aux termes du Code minier Congolais, la zone d'exploitation artisanale devrait être gérée par une **coopérative minière**.<sup>2</sup> Il en résulte que souvent ces coopératives s'occupent aussi de la commercialisation des minerais produits sur leurs sites miniers. A l'Est de la RDC, plusieurs coopératives détiennent un monopole sur la vente des minerais. Cependant, dans le Territoire de Beni, l'insécurité empêche de nombreuses coopératives minières d'être plus présentes et avoir un contrôle effectif sur les sites miniers. D'où beaucoup d'exploitations ne sont pas réellement encadrés par ces coopératives.

Les différentes coopératives minières identifiées dans les sites miniers visités sont énumérées dans le premier tableau sur la partie « annexes », et en plus le chapitre 4 en parle aussi.

Les coopératives ou exploitants miniers artisanaux eux-mêmes vendent la production aux petits négociants, communément appelés '**commissionnaires**' ou '**managers**'. Ces derniers achètent au niveau de leurs maisons de négoce, ou se rendent sur les chantiers dans les sites miniers. Sur les 33 sites miniers, les commissionnaires ou les managers se rendent sur 12 sites miniers pour acheter l'or auprès des exploitants miniers. Cependant dans 21 autres sites, les commerçants ne se rendent pas souvent sur les sites à cause de l'insécurité, les exploitants miniers artisanaux apportent alors eux-mêmes leur production aurifère aux centres commerciaux vers ces commissionnaires.

Il existe différents centres commerciaux dans le secteur de Beni-Mbau, notamment Mamove, Eringeti, Baeti, Oicha, Mununze, Ngoyo, Mangina, Mabalako, Visiki, Cantine, et Mabuku. Dans le chapitre 4, le rapport aborde en détail le commerce aurifère dans tous ces centres.

Les commissionnaires achetant l'or dans ces centres commerciaux de Beni, vendent à leur tour l'or auprès des **grands négociants**. Les commissionnaires sont des négociants qui n'ont pas suffisamment de capitaux pour exercer le commerce de l'or, et travaillent alors pour le compte de grands négociants qui ont

---

2 Art 111 de la Loi n°18/001 du 09 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier.

une capacité d'acheter d'importantes quantités d'or. Ces grands négociants orientent leur or au comptoir Glorym à Butembo, et d'autres exportent directement et frauduleusement vers l'étranger.

Plusieurs dizaines des négociants circulent dans le secteur Beni-Mbau. Le Code Minier les oblige à détenir la 'carte de négociant'<sup>3</sup>. En réalité, il y en a beaucoup qui ne sont pas reconnus officiellement. Néanmoins, en début 2019, l'axe Cantine-Mabalako comptait 25 négociants reconnus. Suite à l'insécurité sur cet axe, aujourd'hui, le nombre des négociants a diminué jusqu'à 20.<sup>4</sup>

Traditionnellement, la plupart des négociants au Grand Nord, et même en Ituri, sont issus de la communauté Nande.

L'or en provenance du territoire de Beni et même des territoires voisins (notamment Mambasa en Ituri) est essentiellement vendu à **Butembo** par des négociants auprès des grands commerçants de la ville.

<sup>5</sup>Les ventes sont réalisées en échange d'espèces ou de marchandises (troc). Ensuite, les marchandises reçues par certains négociants sont vendues sur les sites miniers. La quasi-totalité de l'or acheté par les commerçants est exportée sans qu'il soit tracé en amont (depuis les sites miniers jusqu'aux centres de négoce) par les services compétents.

Glorym est le seul **comptoir** d'achat d'or agréé, pour le moment, par l'État congolais dans cette zone. De ce fait, ce comptoir localisé dans la ville de Butembo, à 57 Km du centre-ville de Beni, achète une partie importante de l'or produit à la fois à Beni et à Lubero. Il est soutenu par quelques grands commerçants de Butembo, à savoir : Katoherio Edmond, Muhindo Muhiwa "Epa", Katoherio Edmond<sup>6</sup> Katina Kambale Mbayahi "Dido", Kambale Vikalwe "Edouard" and Nzanzu Mbusa Jeanne.<sup>7</sup> Glorym traite encore ces minerais avant de les exporter. Le rapport du « Groupe d'experts » rapporte qu'« En 2018, les associés de Glorym ont déclaré aux autorités minières qu'ils avaient acheté 5,177 kg d'or, dont 3,237 kg avaient été exportés vers les Émirats arabes unis en juin 2018. » Néanmoins, le rapport atteste aussi que « ... les associés de Glorym n'exportaient pas officiellement toute la quantité qu'ils achetaient aux négociants ».<sup>8</sup>

### 2.1.2. Caractéristiques de la chaîne du commerce de l'or

Un élément clé pour bien comprendre le fonctionnement de la chaîne du commerce d'or est celui du **préfinancement**.

Les activités de certains exploitants miniers artisanaux et négociants exerçant sur les sites miniers et les centres commerciaux sont financés par certains grands commerçants de la ville de Butembo. En contrepartie, l'or produit par ces personnes doit être ramené à leur bailleur de fonds, c.à.d. aux commerçants de Butembo.

Pour les grands commerçants de Butembo, y compris le comptoir Glorym, il s'agit là d'une stratégie cruciale pour s'assurer d'un approvisionnement constant en or. Les négociants préfinancés facilitent l'accès de Glorym à l'or.

Au niveau de la mine, le concept de préfinancement a un impact ambigu.

D'un côté, le système est souvent critiqué en raison de la relation asymétrique qu'il crée entre le négociant et les exploitants miniers artisanaux. Les exploitants étant obligés de vendre leur production aux négociants qui les ont préfinancés, ces derniers peuvent déterminer le prix de manière unilatérale.

De l'autre côté, le préfinancement permet aux creuseurs de faire circuler l'argent avant même que la production soit réalisée. Le préfinancement aide ou permet aux exploitants miniers artisanaux à couvrir des dépenses des matériels, de nourriture, de soins de santé et autres besoins familiaux.

Les relations entre le pré-financeur d'un côté, et les négociants et les exploitants miniers artisanaux

3 Article 115 de la Loi n°18/001 du 09 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier.

4 Informations reçues auprès du Chef de Bureau des mines du Territoire de Beni.

5 Résultats des enquêtes IPIS, ASADHO et ASSODIP sur terrain, Territoire Beni, Août-Décembre 2019.

6 Interviews à Beni-Butembo, Août-Septembre 2019.

7 Rapport du Groupe d'experts, S/2016/466, §144.

8 S/2019/469, § 175, 177.



de l'autre, sont généralement des relations de confiance. Il semble par exemple, qu'un certain négociant Monsieur Kambale Mahamba avait préfinancé un creuseur à la hauteur d'un montant de 800\$, sans aucun acte écrit, mais que le creuseur l'avait remboursé sans faille en nature (or). Sur le site de Kisitu, un exploitant minier artisanal avait été emprisonné par un policier des mines parce qu'il n'avait pas de carte d'exploitant minier artisanal. Le négociant s'était alors chargé du paiement de l'amende et de l'achat de la carte. Néanmoins, de petites crises de confiance restent possibles.

Un autre élément clé du secteur aurifère à Beni-Mbau, et dans l'Est de la RDC en général, est celui de la proportion du **commerce illégal**. La plus grande partie de l'or produit n'est pas tracée, et est exportée de manière frauduleuse.

Un des facteurs explicatifs réside dans les difficultés de contrôle intégral et effectif de la chaîne d'approvisionnement par les services étatiques : sur les 33 sites visités, seuls 9 sont inspectés de temps en temps par des agents étatiques. De plus, l'insécurité incite des négociants à garder leur

commerce discret. Par ailleurs, le marché illégal de l'or fonctionnerait bien, l'argent y circulait plus vite, et les prix y seraient assez élevés que dans le circuit formel.

L'or commercialisé de manière frauduleuse suivrait différentes trajectoires en fonction du lieu où se trouvent les acheteurs ou partenaires. Ainsi, par exemple, la plus grande partie de l'or illégal serait acheminée à Butembo au départ de Cantine, tandis qu'une partie serait transportée vers Cantine-Beni-Kasindi en Ouganda. Certains commerçants vendraient même personnellement de l'or au Kenya, à Dubai et à Guangzhou, pour revenir à l'occasion, avec des marchandises de ces pays.

Dans certains sites miniers, souvent ceux suivis par les services étatiques (par exemple Mununze, Kikundo et Kisithu), il est encore possible de connaître une partie de la chaîne d'approvisionnement parce que les acteurs, à savoir les coopératives et certains négociants sont identifiés. Cependant, il reste difficile, même dans ces sites et chaînes, de maîtriser la production.

Dans d'autres sites miniers, notamment ceux qui enregistrent la présence de groupes armés hostiles aux agents étatiques, il est impossible de tracer les minerais. A l'heure actuelle, personne ne connaît la destination réelle de l'or dans ces zones. Il semble que cette situation se soit aggravée depuis 2013, période du déclenchement d'activisme des ADF et autre groupes des combattants Mai Mai, suivi des massacres des civils autour de Beni.

## 2.2. Contrôle étatique : Suivi de la production et taxation

Différents services étatiques du ministère des mines sont mandatés par la loi pour effectuer le suivi du secteur minier artisanal en RDC.

Le **SAEMAPE** a été créé pour apporter un encadrement technique aux exploitants miniers artisanaux sur les sites miniers artisanaux et dans les mines à petite échelle. La **Division des Mines** est responsable de l'administration quotidienne, y compris de l'octroi des cartes d'exploitants miniers artisanaux et des cartes de négociant. La Police des Mines et des Hydrocarbures (**PMH**) maintient l'ordre dans les sites miniers. Le Centre d'Expertise, d'Évaluation, et Certification (**CEEC**) évalue et certifie les lots des minerais avant leur exportation. Il détermine la teneur minérale et la valeur marchande des minerais et délivre le certificat attestant leur origine d'exploitation artisanale.

Dans le secteur Beni-Mbau, le secteur minier est contrôlé par 16 agents de la Division de Mines, parmi eux 5 seulement sont payés par l'Etat congolais. Le Bureau de SAEMAPE territoire de Lubero (ville de Butembo) y avait affecté 3 agents pour l'encadrement des exploitants miniers artisanaux. Aucun agent de CEEC n'était affecté dans le secteur Beni-Mbau au moment de la recherche, fin 2019. Cependant, mi-2020, le CEEC a informé qu'un bureau permanent du CEEC vient d'être installé en ville de Beni.

En dehors de l'encadrement du secteur minier, certains de ces services sont aussi responsables du recouvrement des **taxes** auprès des acteurs économiques de la chaîne aurifère.

Les exploitants miniers (par l'intermédiaire de leurs coopératives) doivent payer 10 % de la valeur déclarée au **SAEMAPE**. Ces frais en rémunération des services rendus sont perçus au niveau du site minier par les agents de ce service. En plus, SAEMAPE perçoit, avant l'évacuation des minerais du point de vente au comptoir, 1% de la valeur de la marchandise auprès des négociants.

Les **chefs coutumiers** trouvaient leur part dans les 10% versés au SAEMAPE.<sup>9</sup> Deux anciens chefs de groupement de la zone couverte par la recherche ont cependant déclaré n'avoir pas bénéficié trop de ce pourcentage. « *Nous nous contentons des redevances sur les espaces agricoles. Le chef s'occupe beaucoup plus des cultivateurs à qui il donne les terres et non des exploitants miniers. Il reçoit généralement deux chèvres sur deux hectares. Cependant, un exploitant peut volontiers nous donner une petite quantité d'or...* ». Un des chefs de groupement a reconnu le peu d'argent qu'il reçoit de la part de SAEMAPE. Celui-ci ne le considère car très minime, la somme reçue mensuellement varie entre 3.000 à 5.000 FC par mois.

La **Division des Mines** collecte les redevances associées aux licences des différents acteurs, licences qui leur permettent d'opérer de manière légale :

- Carte d'exploitant minier artisanal : payée par l'exploitant minier à hauteur de 10\$, une fois par an ;
- Les coopératives doivent payer la 'Taxe annuelle d'agrément de regroupement minier' s'élevant à 300\$ ;
- Taxe sur chantier non renouvelable à 200\$ à l'ouverture d'un nouveau chantier ;
- Enregistrement moto pompe : 50\$ par moto pompe, une fois par an ;
- Procès-Verbal de paiement : il s'agit d'un document à payer par les négociants à la place de la 'carte de négociant'.<sup>10</sup> La plupart de petits négociants n'ont pas de carte de négociant. La Division des Mines les favorise en leur faisant payer ce Procès Verbal qui leur donne l'autorisation d'exercer le commerce d'or dans la zone. Document à payer à 75\$ annuellement.<sup>11</sup> Ce paiement est constaté dans un bordereau de versement remis par la DGRAD à la Division des mines. Un seul bordereau de versement peut constater le paiement de 2 ou plusieurs négociants. Ce bordereau est gardé par le service des mines et le négociant garde la quittance lui remis par le service des mines comme preuve de paiement et autorisation d'exercer le commerce ;
- Les négociants payent 1% de la valeur de leurs marchandises (or) lors de la déclaration auprès de la Division des Mines. La Division délivre ensuite un bordereau de versement.

#### **Autres taxes :**

- Demande de permis d'exploitation : 35 à 50 \$, à payer une fois par chantier (non renouvelable). Cette taxe est payée par l'exploitant qui est le responsable d'une coopérative aux services de l'environnement, elle est payable par puits et cela avant le début de l'exploitation ;<sup>12</sup>
- Taxe d'implantation des activités minières : 500 à 1500\$, versée au compte de la DGRAD une fois par chantier à l'ouverture d'un nouveau chantier ;
- Taxe rémunératoire annuelle : de 250 à 750\$ ; versée au compte de la DGRAD par les coopératives ;
- Fiche de salubrité : De 33.000 à 500.000 FC à payer une fois par an et par chantier ;
- Taxe sur la pollution (moto pompe) : à payer annuellement par moto pompe. Le taux à appliquer varie selon la capacité du moteur en termes de chevaux. Pour un moteur de moins de 4 chevaux, la taxe est 85.000 FC (valeur de 50\$), tandis que pour un moteur de plus de 4 chevaux, on doit payer forfaitairement 170.000 FC (valeur de 100\$). Celle-ci est payée par l'exploitant utilisant une moto pompe aux services de l'environnement ;

9 Un représentant des services techniques des mines a expliqué que depuis fin 2019 les chefs n'en bénéficient plus.

10 Interviews par ASADHO et ASSODIP avec des négociants à Cantine, août 2019

11 Informations reçues auprès du Chef de Bureau des mines du Territoire de Beni.

12 Interview par ASADHO et ASSODIP avec le Chef d'antenne de l'environnement de la Commune rurale de Mangina, août 2019.

Malgré tous ces dispositifs légaux, les différents services techniques étatiques ne **parviennent pas à réaliser un suivi** effectif du secteur aurifère dans le Territoire de Beni, et dans l'est de la RDC en général. Le SAEMAPE et la Division des Mines sont installés dans les centres commerciaux pour règlementer les activités minières dont l'achat et la vente. Cependant, ils ne parviennent pas à contrôler certains points de vente de l'or, ainsi que la plupart de sites miniers en raison de l'insécurité. Sur les 33 sites visités, seuls 9 sont des fois inspectés par des agents étatiques.

Par ailleurs, **l'insécurité** incite les négociants à garder leur commerce discret. Ils considèrent qu'une fois la marchandise déclarée, les malfaiteurs peuvent être informés de la valeur de leur marchandise, et ils risquent donc d'être victimes de cambriolage. De ce fait, aucune taxe n'est payée par les négociants sur différents axes tels que ceux situés à proximité de Eringeti, Kainama, Oicha, Mamove, Baeti, Mangina et Ngoyo.

De plus, le **marché illégal** de l'or fonctionnerait mieux que le marché légal, l'argent y circulerait plus vite, les prix y seraient assez élevés, et l'absence d'obligations administratives éviteraient les retards dans les échanges. En outre, les négociants et les exploitants miniers artisanaux jugent que les taxes sont trop chères, et que les agents de l'Etat s'occupent plus des tracasseries que de l'encadrement.

Le recouvrement des taxes étant difficile, des agents étatiques ont développé des **stratégies alternatives** quant à ce.

Puisque les négociants ne déclarent pas leur marchandise d'or, les agents des services des mines appliquent des taxes forfaitaires dans plusieurs centres commerciaux. Chaque jour de marché, tout négociant ayant fréquenté le marché est soumis au paiement d'un montant forfaitaire qui varie de 10.000 FC à 20.000 FC, sans que la quantité d'or qui devrait être déclarée soit prise en compte. Toutes les opérations commerciales liées à l'or qui ont lieu en dehors des jours de marché ne sont pas taxées.

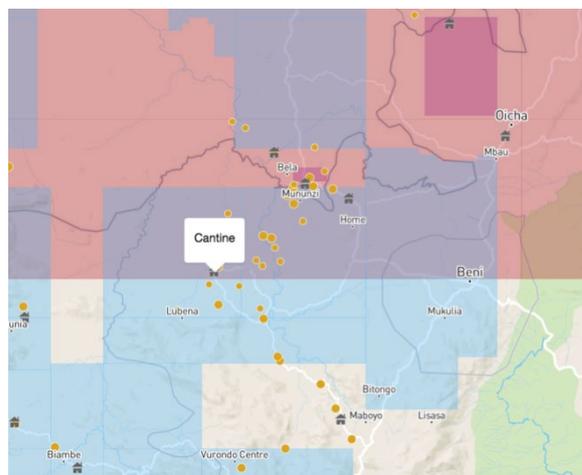
Les coopératives doivent en principe verser 10% de la production au SAEMAPE. Cependant, COOMIBEL, par exemple, payerait aussi de façon forfaitaire : 5 à 10\$ par équipe de creuseurs et par mois (une équipe est composée de plus ou moins six creuseurs et travaille dans un seul puits).

En conséquence, les responsables des services des mines n'ont **pas de données statistiques** fiables sur la production et la commercialisation.

### 2.3. Titres miniers

Dans la base de données du Cadastre Minier, on constate que la quasi-totalité du secteur Beni-Mbau est couvert par des **concessions industrielles** : elles comprennent les Permis de Recherche (PR) de Goldbelts, KGL-Masters, et Banro. La plupart des centres commerciaux, et des sites miniers, se trouvent au milieu de ces concessions. A Bashu, quelques sites se situent encore en dehors des périmètres industriels. Au nord-ouest de Oicha, proche de Baeti et Mamove, il y a la Zone d'Exploitation Artisanale (ZEA) numéro 162. De plus, au nord-ouest de Mangina, il y a ZEA 427. La liste complète des concessions minières à Beni-Mbau est présentée dans la partie « Annexes », voir en annexe III.

De plus, une grande partie du secteur Beni-Mbau est enregistrée comme zone interdite (ZIN07)13 – en raison de l'« aire protégée ». (La partie rouge dans la capture d'écran sur le page précédent.) Pourtant, les centres de Mangina, Cantine, Mabalako et Oicha se situent tous à l'intérieur de cette zone interdite. Seuls les sites situés au sud de Cantine se trouvent en dehors de cette zone.



*Capture d'écran de la carte interactive d'IPIS : En rouge la zone interdite, en bleu les permis de recherches (PR), en violet les ZEA. (A mettre à jour dès que les sites visités en décembre 2019 ont été téléchargés sur la carte interactive)*

13 <http://drlicences.cami.cd/en/>

Il est par ailleurs important à noter que, sur terrain, la plupart des acteurs (y compris les services étatiques des mines) considèrent que les sites miniers situés autour de Mangina, Mununze, Ngoyo et Oicha, se trouvent dans des concessions de Loncor. Cette information ne correspond cependant pas aux données du Cadastre Minier.

La localisation de la plupart des sites miniers dans des concessions industrielles pourrait poser un problème considérable pour y qualifier/valider des sites miniers. Il faudrait alors **l'accord de ces concessionnaires** pour valider ces sites.

Un représentant d'un service étatique a expliqué que l'État facilite occasionnellement ces négociations. En général, ce genre d'accords prévoit des compensations entre les exploitants miniers et le concessionnaire : par exemple, le partage avec le concessionnaire, d'une partie de la production (minerais non-traitée) par la coopérative.

L'ensemble des concessions industrielles du secteur Beni-Mbau ont expiré depuis 2013. Cependant, elles se trouvent toutes en situation de force majeure.<sup>14</sup> La procédure consiste alors à prendre en compte la période durant laquelle le permis était encore valable avant que l'on invoque la force majeure. C'est cette période qui prévaut une fois le statut de force majeure levé.<sup>15</sup>



## 2.4. Contexte sécuritaire

Depuis le début de l'année 2014, le Territoire de Beni a été plongé dans un **contexte d'insécurité permanente** et d'abus des droits humains lié à l'activisme d'une multiplicité des groupes armés.

La population a été victime de tueries et de kidnappings. Craignant pour sa sécurité, elle a été contrainte de fuir certaines zones pour se réfugier dans de grandes agglomérations. Des villages entiers ont été incendiés et abandonnés après des massacres des civiles.

Les conséquences sur le plan humanitaire ont été tristes. Les déplacés internes ont été nombreux, notamment dans la chefferie de Watalinga (51.000 ménages), dans la ville de Beni (52.000 ménages), à Beni-Oicha (31.678 ménages) et à Butembo (1.782 ménages). A ce jour, le bilan des massacres dans la ville et le Territoire de Beni sur la période 2014-2019 est estimé, selon la coordination de la société civile de Beni, à plus de 2.000 personnes tuées et plus de 500 personnes portées disparues, dont on ignore jusqu'aujourd'hui le sort.

Au même moment, plusieurs **conflits liés à l'accès aux terres** ont surgi suite aux déplacements de populations. Dans le secteur de Beni-Mbau, on peut par exemple citer le conflit entre les Bambuba et Batangi, le conflit qui oppose les peuples pygmées aux Banande autour de droit de propriété des terres coutumières. D'autres conflits sont liés au pouvoir coutumier, à l'instar du conflit entre Makasi et Butsande dans le groupement Baswagha Madiwe, ou encore celui de Nzuumba et Mutambuko dans la localité Lubena-Kipabashi du groupement Baswagha-Madiwe. Aussi, un conflit entre les populations riveraines du Parc national de Virunga est en cours au niveau des localités de Mayangose, à plus ou moins 5 km à l'est de la ville de Beni.

Afin de s'attaquer aux sources de l'insécurité, plusieurs **services étatiques de sécurité ont été** déployés dans le Territoire, dont la Police Nationale Congolaise (PNC), la Police des Mines (PMH), les Forces Armées de la RDC (FARDC), l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) et le Renseignement Militaire (T2). Malheureusement, ces services ne bénéficient pas d'une bonne réputation : il a été avancé qu'ils sont

14 <http://drlicences.cami.cd/en/>; et Annexe III 'Liste des concessions minières dans le secteur Beni-Mbau'

15 Interview avec représentant du Cadastre Minier, Bukavu, 19 octobre 2019.



à l'origine de tracasseries et même de violations des droits de l'Homme.

On peut recenser plusieurs **groupes armés** dans la zone de Beni-Mbau, notamment les *Allied Democratic Forces* (ADF) et plusieurs groupes Mai Mai.

Les **ADF** opèrent majoritairement au Nord-est de la ville de Beni. Ils sont caractérisés par une grande atrocité envers des populations civiles. Depuis 2014, les FARDC ont lancé plusieurs opérations (e.g. Sukola I) contre les ADF mais ils demeurent très actifs et violents en faisant des repréailles avec des massacres des civiles en répétions.

L'Union des patriotes pour la libération du Congo (**UPLC**) est un groupe Mai Mai créé en 2016. Ils opèrent dans la zone autour de Visiki, Mabuku, et Kyavisogho. Ils défendraient la communauté Nande des attaques des ADF plus à l'Ouest. Le groupe est dirigé par Katembo Kilalo et Mambari Bini Pélé (alias Saperita).

Les Mai Mai UPLC ne constituent néanmoins plus une grande menace pour la population locale. A partir de février 2019, les négociations avec le nouveau gouvernement sur leur démobilisation

avançaient bien. Cependant, en octobre 2019, une centaine de combattants, fidèles à Saperita, ont regagné la brousse.<sup>16</sup>

L'Alliance des Patriotes pour le Salut Intégral du Congo (**APASICO**) est basée plus à l'Ouest, à Mambale et ses environs (dans le groupement Baswagha Madiwe, sur l'axe Beni-Cantine). Le groupe est commandé par le colonel autoproclamé Kitembe, de la communauté Nande. APASICO est allié à l'UPLC. APASICO est responsable de plusieurs violations graves des droits de l'Homme en 2018. Néanmoins, plus récemment, il semble qu'il y ait également des pourparlers entre APASICO et le gouvernement, ce qui a pour effet de réduire l'insécurité causée par ce groupe.

Un autre groupe Mai Mai, dont le responsable se nomme **Musyakulu**, est davantage considéré comme une menace à l'heure actuelle. Il est basé dans le village de Makumbo, groupement Bapakombe (Territoire de Lubero). Les exactions du groupe se répercutent sur le groupement Baswagha Madiwe, et plus particulièrement à l'ouest de Cantine, vers Kitswatambo.

Le groupe Mai Mai **Wakombozi**, de Mathina Kambale, a sa base dans le village de Ngazi en localité Kipabashi groupement Baswagha-Madiwe. Il a délocalisé sa base vers le groupement Mwenye en Territoire de Lubero depuis juin 2019.

Des Mai Mai dirigé par un certain **Mandefu** est une faction de Mai Mai Mazembe, dont sa base se trouvait au moment des enquêtes (septembre 2019) dans la localité de Pendekali, groupement Baswagha-Madiwe. Aujourd'hui, il s'est allié au groupe Mai Mai SAPERITA et LOLWAKO basés au village Makumbo, en groupement Bapakombe en Territoire de Lubero.

Certains notables ont accusé des services de sécurité étatiques (PNC et FARDC) de **collaborer** avec des membres de groupés armés. Ils se rendent mutuellement visite et boivent des bières ensemble. Par exemple, lorsqu'une personne est arrêtée par l'une de ces forces armées, l'autre intervient. Ils expliquent néanmoins que des projets de **démobilisation** de groupes armés existent dans la zone. Ces derniers sont gérés par le gouvernement congolais en partenariat avec la MONUSCO. Ils évoluent avec beaucoup de lenteur ce qui explique que ces groupes armés continuent à rester dans la zone.

16 Kivu Security Tracker (<https://kivusecurity.org/about/armedGroups>), consulté le 5 février 2020.

En résumé comme ci-haut décrit, ces groupes armés étant actifs sur la quasi-totalité du territoire de Beni, de ce fait plusieurs sites miniers sont contrôlés d'une manière et d'autre par ces groupes, favorisant ainsi l'exploitation illégale, la contrebande et la fraude minière à grande échelle dans la zone. Des sites miniers autour de Eringeti dans la parties Nord-Est du Territoire sont contrôlés par les ADF pendant que ceux des parties Ouest et Sud sont contrôlés par les différentes fractions Mai Mai. Alors, le contrôle étatique du secteur minier continue à être difficile à cette insécurité grandissante.

## 2.5. Revenus

Les revenus des exploitants miniers artisanaux dépendent de leur production et des conventions sur des modalités de la répartition des revenus entre les PDG (*Président Directeur Général*, chef de l'exploitation) et les exploitants. Malgré la variation de ces modalités de répartition, les exploitants miniers perçoivent souvent entre 40% et 60% des revenus. La partie restante revient aux « gérants de l'exploitation » et notamment au PDG et à la coopérative.

Néanmoins, les exploitants miniers artisanaux reçoivent en réalannuellemeité, un montant souvent bien inférieur à la moitié de la valeur de la production. Cela est lié au fait que la distribution des revenus est réalisée après qu'un certain pourcentage ait déjà été prélevé pour d'une part, rembourser les dépenses du PGD ou d'autres personnes ayant participé au préfinancement des activités, et de l'autre, pour payer le chef de colline (propriétaire du terrain).<sup>17</sup>

Le site minier de Kisitu permet de bien illustrer la répartition des revenus. Avant de pouvoir commencer l'exploitation le « responsable des puits » doit acheter un puit auprès de la coopérative à un prix de 120.000 FC. Une fois que les creuseurs ont extrait des minerais, les femmes transportent les sacs des graviers au broyeur pour une rémunération de 3.500 FC par sac. Un sac des graviers de minerais est broyé pour un prix de 16.000 FC. Il existe également deux bassins de retraitement des rejets au mercure. Une fois toutes les dépenses payées, l'or est partagé selon une répartition 50-50 entre le responsable des puits et ses travailleurs.

Les données collectées sur les sites par des équipes d'enquêteurs peuvent aider à développer des estimations concernant les revenus réels des exploitants miniers artisanaux dans le secteur Beni-Mbau. Comme mentionné plus haut, les équipes ont conduit des recherches sur un total de 33 sites miniers. Parmi ces 33 sites, 5 n'étaient pas actifs au moment des visites, souvent en raison des pluies ou de l'insécurité. Les 28 autres employaient un nombre total d'environ 2.143 personnes.

La semaine précédant la visite des équipes de recherche (pendant la saison des pluies), les 2.143 exploitants miniers artisanaux ont gagné en moyenne un montant estimé de 36.790 FC.<sup>18</sup>

Il est important de signaler que les revenus augmentent sensiblement lors de la saison sèche. En



17 Matthysen K., Spittaels S. & Schouten P., *Mapping artisanal mining areas and mineral supply chains in Eastern DR Congo: Impact of armed interference & responsible sourcing*, IPIS & DIIS, avril 2019, pp. 34-36.

18 Cette information est une estimation basée sur des interviews des exploitants miniers artisanaux. L'estimation est basé sur les revenus gagnés par l'équipe des exploitants (après vente de leur production) la semaine précédant notre visite, divisé par le nombre des exploitants membre de l'équipe. Ces chiffres doivent être interprétés avec prudence, parce que les exploitations même ont souvent des difficultés a donné des chiffres exactes par rapport aux revenus.

moyenne, les creuseurs travaillent uniquement 2,1 jours<sup>19</sup> par semaine dans les mines pendant la saison des pluies. Durant la saison sèche en revanche, ils y travaillent en moyenne 4,9 jours par semaine. Les revenus moyens peuvent alors facilement doubler pendant la saison sèche, comme les équipes d'IPIS ont visité les mines pendant la saison des pluies.

Il est aussi intéressant de noter que certaines zones paraissent être plus rémunératrices que d'autres. Durant la période de notre visite, les équipes ont observés les revenus moyens suivant, pour la semaine précédente l'enquête (en décembre 2019)<sup>20</sup> :

- Dans la zone d'Oicha : les exploitants miniers artisanaux ont gagné en moyenne 37.084 FC la semaine précédente l'enquête ;
- A Mangina : les exploitants miniers artisanaux ont gagné en moyenne 37.394 FC ;
- A Cantine : ils ont gagné en moyenne 47.951 FC ;
- A Mabalako : ils ont gagné 27.400 FC ;
- Dans le groupement Malio : ils ont gagné 20.861 FC

Le nombre élevé des revenus à Cantine s'explique principalement par les revenus relativement hauts du site de Kiboto. Les exploitants miniers artisanaux y gagnaient en moyenne plus ou moins 68.787 FC. D'autre part, les revenus sont relativement bas dans le groupement de Malio. Une explication possible pourrait être celle de l'impact de la saison des pluies, qui semble y être assez important.

## 2.6. Femmes et enfants

Les **femmes** forment une part importante des effectifs dans le secteur minier artisanal. A l'est de la RDC, elles contribuent en général directement à l'exploitation minière sur la moitié des sites miniers. Néanmoins, le nombre total de mineurs artisanaux féminins sur le site demeure souvent assez bas par rapport à celui des exploitants masculins.<sup>21</sup>

Dans le cas de Beni-Mbau, la participation des femmes à l'exploitation minière apparaît de manière générale être moins importante que la moyenne de l'est de la RDC. Sur les 33 sites visités par les équipes de chercheurs, seuls 7 enregistraient des femmes travaillant comme exploitantes artisanales. Sur ces sites, les femmes composaient 21% du total des 760 exploitants miniers artisanaux (soit 156 femmes). Il est également important de noter que 46% de ces femmes (soit 72 des 156) travaillent sur le site Kiboto.

Parmi les facteurs pouvant expliquer ce taux relativement faible de femmes dans les mines, se trouve le niveau élevé de l'insécurité dans la région. Peu de femmes accèdent aux sites fréquentés par les groupes armés car elles y courent le risque d'être victimes des abus. Le niveau d'insécurité élevée met en danger la population, et même plus en particulier des femmes. Elles sont exposées à certains risques spécifiques à Beni-Mbau, entre autres, le viol ou l'esclavage sexuel à l'issue de leur kidnapping. Des cas de violences sexuelles ont été rapportées à Visiki et à Mabalako. Cependant, des femmes travaillent sur les sites contrôlés par les services de l'État ainsi que dans les sites où les groupes armés ne sont pas excessivement hostiles.

Comparativement aux hommes, les femmes occupent les positions les moins rentables dans les mines. Dans la plupart des cas, elles sont justes impliquées dans les travaux de traitement et de transport des minerais. Sur toutes les mines visités ; seule une mine dénombrait six femmes effectivement exploitantes minières.

Les revenus des exploitantes minières sont par conséquent, sensiblement plus bas que ceux des travailleurs masculins. Si on compare les revenus des femmes avec ceux des hommes sur les sept sites enregistrant la présence d'exploitantes minières artisanales pendant notre visite, la différence est frappante. Sur ces sept sites, les hommes gagnaient en moyenne 48.152 FC. Les femmes qui contribuaient à la production minière, en revanche, ne gagnaient en moyenne que 28.163 FC

Le plus souvent, comme cela été observé sur 16 sites miniers visités, les femmes réalisent des services

19 Dans la plupart de sites, les creuseurs travaillent 3 jours par semaine pendant la saison des pluies. Cependant, la présence, dans notre échantillon, de quelques sites abandonnés pendant la saison des pluies explique la moyenne de 2,1 jours de travail par semaine.

20 Ces chiffres doivent être interprétés avec prudence, voir note en bas de page numéro 18.

21 Matthysen K., Spittaels S. & Schouten P., *Mapping artisanal mining areas and mineral supply chains in Eastern DR Congo: Impact of armed interference & responsible sourcing*, IPIS & DIIS, avril 2019, p. 34.

indirectement reliés aux mines tels que la restauration, le transport de la nourriture, le transport de l'eau, le petit commerce ou encore la prostitution.

Cependant, dans 4 coopératives minières (COOREMAF, COMIBEL, COOMILUB, et COOREMIMA), il y a des femmes occupant une position managériale.

Relativement au rôle des enfants dans l'exploitation minière artisanale à Beni, plusieurs notables<sup>22</sup> ont expliqué qu'ils déploraient le fait que des **enfants** abandonnent leurs études pour l'exploitation de l'or. On peut rencontrer quelques enfants dans différents sites miniers de la zone,<sup>23</sup> à l'exception des sites sous contrôle des ADF, en raison de l'insécurité.

Pendant les interviews, il est apparu que certaines coopératives minières s'engagent à contrôler la présence d'enfants sur les sites miniers, comme par exemple à Cantine. Néanmoins, des enfants continuent à travailler sur certains chantiers de ces sites miniers.

Les équipes de chercheurs ont observé des enfants de moins de 15 ans en train de travailler dans 10 mines, réalisant le plus souvent des services indirects (restauration, transport de la nourriture, transport de l'eau, mais aussi prostitution). Ils contribuaient directement à l'exploitation minière sur les sites de Kisitu et de Mununze. Ils utilisaient même, dans le premier (le site minier Kisitu), le mercure pour le traitement de l'or.

## 2.7. L'impact socio-économique de l'exploitation aurifère

L'économie du territoire de Beni dépend principalement des activités agro-pastorales. Cependant, certains milieux et certains centres commerciaux du territoire dépendent aussi fortement de l'exploitation artisanale de l'or. L'or est exploité dans plusieurs sites miniers en secteur de Beni-Mbau surtout dans sa partie Ouest.

Un bourgmestre de la commune rurale de Mangina note que certains quartiers de Mangina centre, notamment Masimbembe et Kasitu, ont été construits grâce à l'exploitation de l'or. La plupart d'habitants de ces quartiers sont soit des exploitants miniers artisanaux ou des « petits négociants » (commissaires ou managers). En comparaison avec ces quartiers, les autres quartiers, habités par les agriculteurs, connaissent un retard de développement, tel que cela peut être observé à titre d'exemple sur l'habitat (les types de maisons construites). Aussi, le président de la société civile de la ville de Beni avait soutenu que l'or est une des sources des revenus contribuant au développement de la ville de Beni et la commune rurale d'Oicha. L'ensemble des activités commerciales dépendent de l'or car ce dernier favorise la circulation monétaire dans tout le territoire.

Cependant, plusieurs personnes interrogées ont expliqué que l'impact sur le développement local était plutôt minime, voire même négatif.

Les chefs coutumiers des groupements Baswagha Madiwe et de Batangi Mbau estiment que l'impact du secteur minier sur développement socio-économique reste invisible dans ces groupements. Ils considèrent que le secteur minier devrait contribuer davantage à l'amélioration des infrastructures sociales (routes, écoles, hôpitaux ...). Ils expliquent que dans leurs groupements, aucune infrastructure n'a été réhabilitée par les exploitants miniers, les coopératives, ou les services étatiques ayant en charge la gestion des sites miniers.

Le président de la société civile de Mangina, a également relevé l'impact négatif du secteur minier. « L'exploitation de l'or est à l'origine de la déscolarisation des enfants de Mangina, soutient-il. A l'âge de 13 à 17 ans, les élèves abandonnent les études et se dirigent vers les sites miniers pour exploiter l'or. Ils sont utilisés par les exploitants pour le pillage des pierres et le transport des sables. »

---

22 Dont par exemple le président de la société civile et le Bourgmestre de Mangina.

23 Les équipes d'enquêtes ont observé des enfants dans des sites miniers autour de Mununze, Mangina, Mabalako, Cantine, et dans le groupement de Malio.

### 3. ÉVALUATION SUR L'ÉTAT DU DEVOIR DE DILIGENCE DANS LE SECTEUR BENI-MBAU

Le devoir de diligence est un guide d'orientations pratiques (voir notamment le "Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque") soutenu par les pouvoirs publics. Il a pour objectif d'assurer que les entreprises respectent les droits de l'Homme et évitent de contribuer aux conflits à travers leurs décisions ou pratiques d'approvisionnement en minerais. Plusieurs efforts contribuent à la mise en œuvre du devoir de diligence. Ci-dessous, nous abordons quelques-unes des initiatives les plus pertinentes pour le contexte de Beni-Mbau.

#### 3.1. Des plateformes de concertation sur le secteur minier

Conformément aux engagements internationaux sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, en l'occurrence les ressources minières, depuis quelques années, le gouvernement congolais avait commencé à installer des plateformes multi-acteurs. Ces plateformes incluent des représentants des autorités sectorielles, des opérateurs miniers et de la société civile, pour le suivi régulier de la gouvernance du secteur minier. Des comités de suivi des activités minières ont été respectivement installées en province et dans les territoires : Comités Provinciaux de Suivi (CPS), Comités Territoriaux de Suivi (CTS) et Comités Locaux de Suivi (CLS).

Le **CPS** est un cadre légal au sein duquel les autorités sectorielles, la société civile, les opérateurs économiques, discutent régulièrement de la conformité des activités minières (avec les critères de qualification, voir la section 3.3) et proposent des solutions pour la bonne gouvernance du secteur minier. Il se réunit à travers des réunions mensuelles ordinaires ou extraordinaires de suivi. En principe, les matières discutées ou abordés par le CPS doivent venir des CTS et CLS

Au niveau de la Province du Nord-Kivu, le CPS, la Commission Provinciale de Suivi des Activités Minières (CSAM) est opérationnelle depuis mars 2011, et ce, conformément à l'arrêté provincial N° 01/014/CAB/GP-NK/2011 du 05 mars 2011 portant mise en place de la Commission Provinciale de Suivi des Activités Minières de CSAM-NK, et donnant tout de même, les orientations pratiques dans le processus d'installation de comités Territoriaux/locaux de suivi dans des Territoires.



*En février 2020, le gouvernement provincial de Nord-Kivu a mis en place le CTS-Beni*

Les membres de la Commission sont :

- Le Ministre Provincial des Mines (président de la CSAM)
- Le président du comité professionnel des Mines/FEC Nord-Kivu (Vice-président de la CSAM) ;
- Le chef de Division provinciale des mines (rapporteur de la CSAM) ;
- Le Directeur Provincial du SAEMAPE (rapporteur adjoint de la CSAM) ;
- Le chef d'Antenne du CEEC ;
- Le Commandant de la Police des mines ;
- Le Procureur Général près de la Cour d'Appel ;
- Le Représentant Provincial du Cadastre Minier ;
- Le Représentant de la 8<sup>ème</sup> Région Militaire des FARDC ;
- Le Représentant de l'ANR ;
- Le Représentant des Coopératives minières agréées ;
- Un représentant des négociants ;
- Un représentant des transporteurs ;
- Un représentant des exploitants miniers artisanaux ;
- Le Président de la Société civile ;
- Un membre du Cabinet du Gouverneur de Province.

De manière pratique cette commission veille au respect des actes d'engagement signés à Kinshasa par les opérateurs économiques du secteur minier et les autorités étatiques. De plus, il veille à l'application de l'arrêté interministériel n°0711/CAB.MIN/MINES/01/2010 et n°206/CAB/MIN/FINANCES/ 2010 du 15 octobre 2010 portant sur le manuel des procédures de traçabilité des produits miniers, de l'extraction à l'exportation. Il peut proposer des mesures concrètes à l'autorité provinciale en réponse aux violations des dispositions légales et réglementaires. Il fait un rapport au gouverneur le 25<sup>ème</sup> jour de chaque mois en vue de l'évaluation mensuelle.

Actuellement, au niveau du Territoire de Beni, il n'y a aucune plate-forme de concertation sur la gouvernance du secteur minier. Partant des faits que la grande partie des minerais produits à Beni est commercialisée à Butembo où sont aussi installés les principaux bureaux de deux grands services des Mines couvrant la zone Beni-Lubero, CEEC et de SAEMAPE ; les questions minières du territoire de Beni sont traitées par le CLS de Lubero.

Depuis 2015, le Territoire de Lubero dispose d'un **Comité Territorial de Suivi (CTS)** traitant les questions relatives au secteur minier de la zone Beni-Lubero. Ce comité est dirigé par l'Administrateur du territoire de Lubero.

De manière globale, le CTS a pour mission de :

- D'être le répondant en territoire de la Commission de Suivi des Activités Minières en Province, alors :
  - Mettre en pratique toutes les décisions prises par la CSAM, siégeant à Goma ;
  - Rapporter toutes les situations minières auprès de la CSAM ;
- Discuter des problèmes et des réformes en cours du secteur minier en territoire ;
- Résoudre des éventuels incidents pouvant subvenir dans les activités minières et ou le long de la chaîne d'approvisionnement en minerais en territoire ;
- Couper le lien entre l'exploitation minière artisanale et les groupes armés ;
- Œuvrer pour ramener les produits miniers marchands dans le circuit formel de commercialisation ;
- Aider les opérateurs économiques du secteur minier à respecter la réglementation minière nationale et internationale ;
- Sensibiliser, éduquer les opérateurs économiques du secteur minier au civisme fiscal en payant à l'Etat congolais les taxes et redevances légales en déclarant leurs produits auprès des services attitrés ;
- Lutter contre la fraude et la contrebande minières en synergie avec la Commission Nationale de lutte contre la fraude minière ;
- Eviter que les minerais ne soient de nouveau qualifiés des minerais de sang ou de conflit.

### 3.2. Traçabilité de l'or

Le secteur aurifère de l'est de la RDC a toujours été caractérisé par la contrebande et le financement des conflits armés. Pour lutter contre la sortie frauduleuse de l'or issue de l'exploitation artisanale, le Gouver-



nement, à travers le CEEC, avait lancé l'**Initiative pour la Traçabilité de l'Or Artisanale (ITOA)**. L'objectif est de contrôler toute la masse d'or qui sortait par les voies frauduleuses.

Le CEEC expliquait qu'il s'agit d'une initiative du Gouvernement congolais pour répondre aux exigences et normes du mécanisme de la CIRGL en matière de lutte contre la fraude minière.

L'ITOA repose sur l'utilisation de **sachets inviolables** qui permettent d'identifier le site d'exploitation ainsi que la chaîne d'approvisionnement de l'or artisanale. Cette initiative peut faciliter la certification des sites miniers par les inspecteurs du ministère des Mines. Elle permet de lever les doutes qui pèsent sur les potentiels acheteurs et sur la provenance de l'or produit en RDC. On estime que l'ITOA réduit la marge de manœuvre des groupes armés qui tirent profit de l'absence de dispositif de contrôle des minerais pour blanchir les minerais provenant des zones de conflits.

Concernant sa mise en œuvre pratique, le Chef de bureau de SAEMAPE estime que l'ITOA n'est **pas encore transposable** sur terrain.

En effet, jusqu'à présent ITOA est en phase d'expérimentation. Le système a été **piloté** pour la première fois dans le site minier d'or de Nyamurhale (Sud-Kivu) en 2018. C'est la société américaine TetraTech qui avait signé un protocole d'accord avec CEEC pour l'implémentation du système à Nyamurhale, dans le cadre de son programme financé par USAID, appelé « *Capacity Building for Responsible Minerals Trade* » (CBRMT).

Un des **défis** majeurs, comme pour tous les exercices de traçabilité des minerais, était le manque des effectifs des agents des Mines pour garantir le contrôle permanent au niveau du site. En plus, TetraTech rapportait des défis par rapport à l'application rigoureuse des procédures, et la transmission à temps des données (comme ITOA est un système sur support papier).<sup>24</sup> En plus, le système d'ITOA offre seulement la traçabilité et doit être associé à d'autres initiatives qui l'accompagnent dans les sensibilisations et la prise des mesures incitatives pour motiver des parties prenantes à travailler dans le secteur formel.<sup>25</sup> Le manque des motivations pour les différentes parties prenantes, et ensuite la difficulté pour implémenter un système comme ITOA dans le territoire de Beni, et l'est de la RDC plus en général, est discuté plus en bas, sous point 3.4. (« Évaluation des opportunités et défis pour l'approvisionnement responsable des minerais »).

Face, à ce contrôle déficitaire favorisé par l'insécurité, les opérateurs miniers ont mis en place leur circuit de commercialisation entre les sites miniers à Beni et Centres de négoce/les maisons d'achat avant d'acheminer une partie de la production vers le comptoir Glorym, et une autre vers l'extérieur du Pays. L'étude approfondie de ce circuit peut aider à retracer l'or produit pour une mise en place d'un traçabilité

### 3.3. Qualification et validation des sites miniers

Pour accéder au marché international, les acheteurs et consommateurs finaux exigent une documentation sur les minerais dits 3TG (cassitérite/étain, wolframite/tungstène, coltan/tantale et l'or), produits dans les pays de l'Afrique Centrale, de peur qu'ils n'achètent les minerais de conflits ou ne facilitent le blanchiment des capitaux.

Ainsi, ces minerais 3TG de la région doivent être soumis à la qualification, la validation et à l'inspection des sites miniers, conformément aux normes du Mécanisme Régional de Certification (MRC) de la Confé-

24 TetraTech, *Capacity Building For A Responsible Minerals Trade (CBRMT) Quarterly Report: April–June 2018*, USAID, juillet 2018, pp. 8-9.

25 Dr. Losango Nzinga J. D., *Supply Chain Systems Evaluation: The Democratic Republic of Congo (DRC)*, ICGLR, mai 2017, p. 6.

rence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). Le MRC est un des six outils de la CIRGL dans le cadre de ses efforts visant à la réduction de l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la Région des Grands Lacs.

L'inspection, la qualification et l'audit des sites miniers artisanaux doivent déterminer la situation administrative, sécuritaire et sociale du site minier, avant de procéder à la commercialisation des minerais comme « minerais exempt de conflits ».

Les processus de qualification et de validation des sites miniers sont règlementés par l'arrêté ministériel n°0919/CAB.MIN/MINES/01/2015 du 29 octobre 2015 fixant les procédures de qualification et de validation des sites miniers des filières aurifères et stannifères en RDC.

L'article 3 de l'arrêté stipule que les inspections doivent être menées par des 'équipes conjointes multipartites' (telles que définies dans le même arrêté), des inspecteurs formés au MRC, ou de auditeurs indépendants.

L'article 5 de ce même arrêté explique que ces inspections visent à :<sup>26</sup>

- *Collecter les informations sur la situation administratives, sécuritaire et sociale des sites miniers relevant d'un point de vente identifié par l'Administration des Mines ;*
- *Vérifier la localisation des sites miniers auprès de la Division Provinciale des Mines, de l'Antenne Provinciale du SAESSCAM ou du Cadastre minier provincial ;*
- *Vérifier la profondeur des puits d'exploitation artisanale et procéder, le cas échéant, à la non qualification du site si le puits a une profondeur supérieure à 30 mètres ;*
- *Procéder à la qualification des sites miniers, suivant le degré de la situation administrative, sécuritaire ou sociale, conformément à la classification retenue par la CIRGL ;*
- *Faire rapport au Ministre ayant les Mines dans ses attributions des Mines des résultats de leurs missions.*

Les sites miniers sont qualifiés en trois catégories, à savoir, les sites rouges, jaunes et verts. *Un site est qualifié « rouge », lorsque la situation administrative, sécuritaire et sociale n'est absolument pas satisfaisante du fait de la présence d'enfants mineurs de moins de 15 ans, de femmes enceintes, d'éléments des forces de sécurité incontrôlés et des groupes armés étatiques dans la mine s'adonnant aux activités d'exploitation et de commercialisation des minerais dans le site. Ce site minier ne peut être validé.*<sup>27</sup>

Un site est qualifié « jaune » lorsque la situation n'est pas satisfaisante mais pourrait évoluer positivement si des changements sont opérés – dans un délai maximum de six mois. Un site est qualifié « vert » lorsque la situation est entièrement satisfaisante.

Pour le moment, aucun site minier du Territoire de Beni n'a fait l'objet d'une mission de qualification. Par conséquent, il n'y a pas de sites miniers validés.

### 3.4. Évaluation des opportunités et défis pour l'approvisionnement responsable des minerais

D'un côté certaines autorités consultées à Beni ont déclaré que le secteur minier du Territoire de Beni est l'un des importants secteurs ayant été oubliés par le gouvernement congolais et ses partenaires nationaux et internationaux. De l'autre côté, il a aussi été convenu que l'implémentation dans les Territoires de Beni et de Lubero, des efforts du devoir de diligence et surtout de la traçabilité de l'or semble être très difficile. Plusieurs défis doivent être adressés pour que leur mise en œuvre soit effective.

L'**insécurité** reste une cause essentielle du non-respect des principes du devoir de diligence dans la zone du territoire de Beni. Des groupes armés interdisent souvent aux exploitants de déclarer leur production et leur commerce aux autorités étatiques. Néanmoins, si les acteurs locaux pouvaient percevoir les bénéfices de chaînes d'approvisionnement responsables, ils pourraient personnellement profiter des dividendes de paix et cela pourrait ainsi également, saper la base de soutien des groupes armés.

---

<sup>26</sup> Article 5 de l'arrêté ministériel n°0919/CAB.MIN/MINES/01/2015.

<sup>27</sup> Article 9 de l'arrêté ministériel n°0919/CAB.MIN/MINES/01/2015.



Un ancien chef de groupement a déclaré qu'en raison de sa grande valeur « l'or c'est la vie ou la mort ». Les populations cachent leur or pour se prévenir de l'insécurité et ce, parce que l'or est une véritable source d'insécurité. La vie d'un individu peut être mise en danger par le seul fait qu'une tierce personne ait connaissance de sa possession d'or. Par conséquent, l'insécurité incite les négociants à réaliser leur commerce dans le secret.

Ensuite, les **agents étatiques** sont confrontés à beaucoup de défis. De manière générale, le nombre d'agents étatiques est insuffisant pour couvrir les sites miniers de l'est de RDC en général, et ceux de Beni en particulier. En outre, d'avantage de formations techniques pour ces agents sont souhaitables. Dans l'ensemble, les programmes d'approvisionnement responsable ne semblent pas suffisamment reconnaître l'urgent besoin d'une amélioration de la gouvernance.

Ce manque de capacités ne se révèle pas seulement dans la difficulté à promouvoir le commerce responsable. Souvent, certains agents étatiques facilitent le commerce frauduleux ou, sont accusés de prélever des taxes illégales de manière assez brusque.

Un ancien député, notable de Beni a déclaré que la mauvaise gouvernance salariale est à la base de l'implication des agents de l'État dans la fraude. Les véhicules des agents de l'État sont souvent ceux qui font traverser l'or vers Kasindi à destination de l'Ouganda. La tentation de s'impliquer dans la fraude est grande lorsqu'on compare les dividendes qu'offre la fraude de l'or avec le modique revenu salarial.

Le niveau élevé **des impôts** en RDC pose également question puisque dans d'autres pays, le taux d'imposition de l'or est plus bas. L'harmonisation des législations nationales (y compris des taux de taxation) est un des six outils de la CIRGL, mais reste difficile à implémenter.

De plus, le **marché illégal** de l'or fonctionne souvent mieux que celui du secteur légal, l'argent y circule plus vite, les prix y sont assez élevés, et l'absence d'obligations administratives évite les retards dans les échanges commerciaux.

En conclusion, la question qui se pose est celle de savoir si, une fois formés, les agents d'état seront capables d'implémenter le système de traçabilité ITOA sur terrain. Les éléments qui incitent les exploitants miniers artisanaux et négociants à travailler dans le secteur informel restent l'insécurité, les charges administratives et fiscales, le fonctionnement du marché illégal, la méfiance vis-à-vis de l'état, etc. Ces facteurs ne disparaîtront pas avec exclusivement la mise en œuvre d'une initiative technique. Il est aussi très nécessaire de persuader les acteurs économiques et les communautés locales sur des avantages du secteur formel tout en prenant des mesures d'allègement de facilitation, notamment ceux des investissements concrets dans le développement local, du véritable support technique, des meilleurs prix (en comparaison avec les prix du marché noir), du meilleur accès aux financements légaux, etc.

## 4. ANALYSE DES DIFFÉRENTS SITES MINIERS

Afin de développer une meilleure compréhension de la situation au niveau des sites miniers, des équipes des enquêteurs ont conduit des enquêtes sur 33 sites miniers, dont 27 en secteur Beni-Mbau et 6 dans le groupement Malio en chefferie de Bashu.

Cependant, 9 sites (parmi le total de 33 sites) n'ont pas pu être visités par les équipes en raison de l'insécurité. Ceci nous a obligé de collecter les informations de secondes mains, et nous avons donc collecté les informations relatives à ces sites via des échanges avec des personnes connaissant bien la situation dans ces sites miniers. Nous avons par exemple interrogé certains chefs de villages, des présidents des coopératives (Wivu ni tabu et COOREMIADER), etc. Cette situation concerne surtout 8 sites situés dans les groupements Bambuba Kisiki et Banande Kainama, actuellement sous contrôle des Forces démocratiques alliées (ADF).

Il est important de noter qu'au départ, les enquêtes ne concernaient que les sites miniers du secteur de Beni-Mbau mais pendant les descentes sur terrain, la proximité et la collaboration des exploitants miniers artisanaux entre quelques sites au voisinage du secteur de Beni-Mbau et du groupement Malio, en chefferie de Bashu ; nous avons été obligé de visiter 6 sites miniers dans le groupement de Malio, en chefferie de Bashu pour une meilleure compréhension du contexte d'exploitation et de commercialisation de l'Or dans cette zone.

Ci-dessous, nous traiterons de la production, du commerce, de la gestion, et de la situation sécuritaire des sites miniers (qui englobent chacun de nombreux chantiers miniers). Le chapitre est subdivisé en différentes sections. Chaque section, de 4.2 à 4.6, présente un centre commercial et les sites miniers qui acheminent leurs minerais vers ce centre. Avant que le rapport ne dresse les présentations détaillées des différents centres commerciaux (sections 4.2 à 4.6), la section 4.1 présente une évaluation générale des sites miniers sur base des huit paramètres concernant la faisabilité de l'implémentation des efforts du devoir de diligence.

En effet, l'or produit dans le secteur Beni – Mbau est vendu dans cinq centres commerciaux principaux. Les grands négociants en provenance de Butembo s'approvisionnent dans ces centres, à travers des petits commissionnaires et petits négociants. Ces derniers achètent des minerais au niveau du site minier mais aussi dans quelques autres centres commerciaux plus modestes. Les centres principaux sont Cantine, Mabalako, Mununze, Mangina, et Oicha

Néanmoins, la majeure partie du commerce de l'or n'est pas orienté vers ces centres, et l'on ne peut donc pas exclure que le fait l'or ne soit pas aussi exporté par d'autres voies. Le commerce de l'or a déjà été traité plus en détail dans la section 2.1.

Un tableau avec un aperçu des différents sites miniers, ainsi qu'une carte des sites miniers visités, sont présentés sur les pages suivantes.

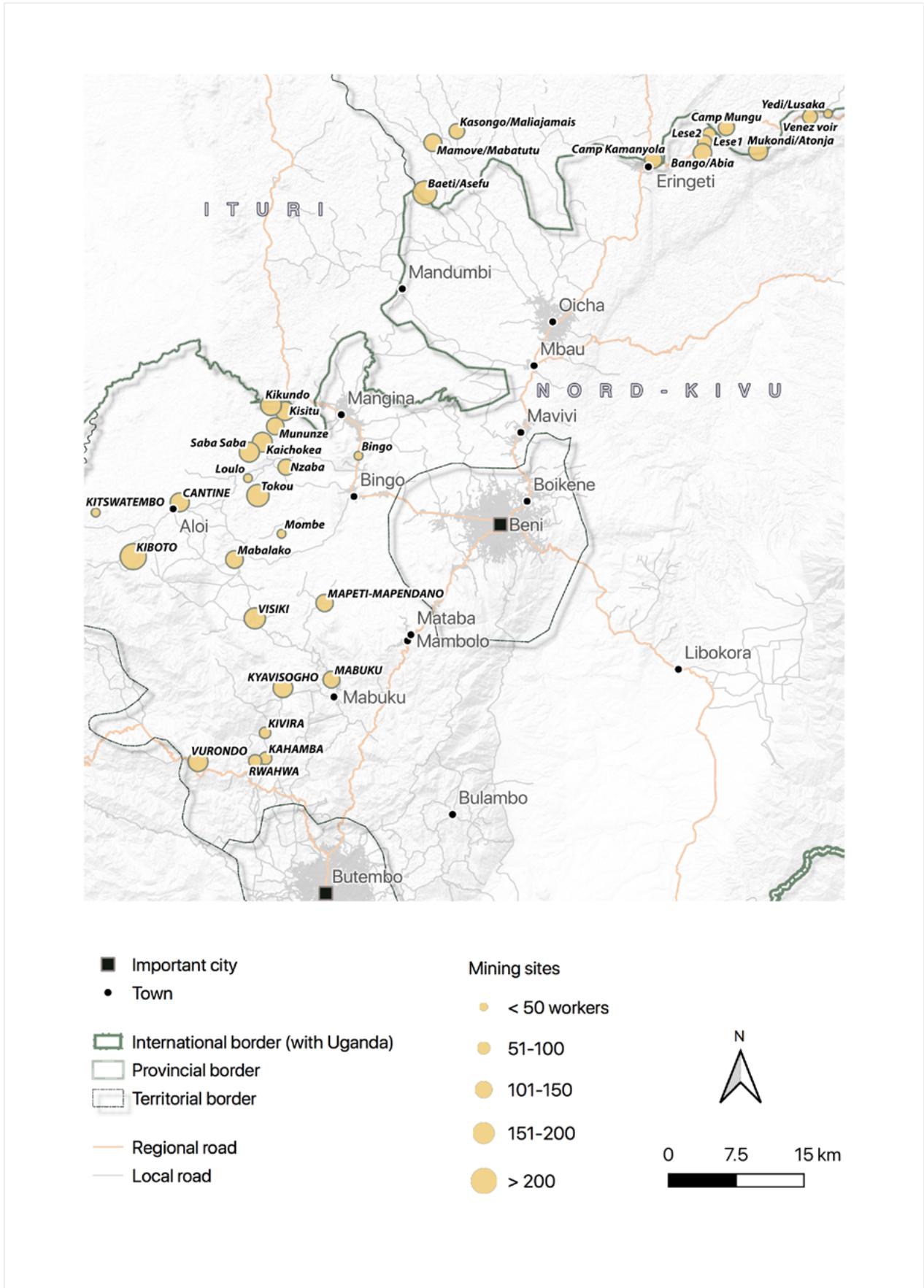


**Tableau des sites miniers visités**

Site Minier	Secteur	Groupement	# creuseurs	# femmes creuseurs	Coopérative ou Regroupement	Point de vente	SAEMAPE et/ou DiviMines	Groupes armés
<b>Kasongo / Maliajamais</b>	B. -Mbau	Batangi-Mbau	36	0	COOREMAF	Mamove, Oicha		UPLC, ADF
<b>Camp Kamanyola</b>	B. -Mbau	Bambuba Kisiki	60	0		Eringeti, Oicha		ADF
<b>Lese1</b>	B. -Mbau	Bambuba Kisiki	15	0	COOREMIADER	Eringeti, Oicha		
<b>Lese2</b>	B. -Mbau	Bambuba Kisiki	25	0	Wivu ni Tabu	Eringeti, Oicha		ADF
<b>Camp Mungu</b>	B. -Mbau	Bambuba Kisiki	43	0	COOREMIADER	Eringeti, Oicha		ADF
<b>Mukondi / Atonja</b>	B. -Mbau	Bambuba Kisiki	87	0	COOREMIADER	Eringeti, Oicha		ADF
<b>Bango/Abia</b>	B. -Mbau	Bambuba Kisiki	75	0	COOREMIADER	Eringeti, Oicha		ADF
<b>Venez voir</b>	B. -Mbau	Banande Kainama	30	0	COOREMIADER	Eringeti, Oicha		ADF
<b>Yedi / Lusaka</b>	B. -Mbau	Bambuba Kisiki	0	0		Eringeti, Oicha		ADF
<b>Baeti/Asefu</b>	B. -Mbau	Batangi Mbau	185	0	COOREMAF	Baeti, Oicha		UPLC
<b>Mamove / Mabatutu</b>	B. -Mbau	Batangi Mbau	65	1	COOREMAF	Mamove, Oicha		UPLC, ADF
<b>Kisitu</b>	B. -Mbau	Baswagha-Madiwe	85	35	COMIBEL	Mununze, Mangina	SAEMAPE, Division des Mines	UPLC
<b>Kikundo</b>	B. -Mbau	Baswagha-Madiwe	120	15	COMIBEL	Mununze, Mangina	SAEMAPE, Division des Mines	UPLC
<b>Kaichokeya</b>	B. -Mbau	Baswagha-Madiwe	100	6	COMIBEL	Mununze, Mangina		UPLC
<b>Mununze</b>	B. -Mbau	Baswagha-Madiwe	60	7	COMIBEL	Mununze, Mangina	SAEMAPE, Division des Mines	UPLC
<b>Nzaba</b>	B. -Mbau	Baswagha-Madiwe	45	0	GMINGO	Ngoyo, Mangina		UPLC
<b>Saba Saba</b>	B. -Mbau	Baswagha-Madiwe	102	0	GMINGO	Ngoyo, Mangina		UPLC

Site Minier	Secteur	Groupement	# creuseurs	# femmes creuseurs	Coopérative ou Regroupement	Point de vente	SAEMAPE et/ou DiviMines	Groupes armés
Loulo	B. -Mbau	Baswagha-Madiwe	0	0	GMINGO	Ngoyo, Mangina		UPLC
Tokou	B. -Mbau	Baswagha Madiwe	150	0	GMINGO et COMINGO	Ngoyo, Mangina		UPLC
Mombe	B. -Mbau	Baswagha-Madiwe	0	0	COMINGO	Ngoyo, Mabalako		UPLC
Bingo	B. -Mbau	Batangi Mbau	0	0	COMINGO			
Mabalako	B. -Mbau	Baswagha -Madiwe	65	0	UCOM et COAMICO	Mabalako	SAEMAPE, Division des Mines	UPLC
Mapeti-Mapendano	B. -Mbau	Baswagha Madiwe	60	0	UCOM	Mabalako		
Cantine	B. -Mbau	Baswagha Madiwe	86	20	COMIDEC	Cantine	SAEMAPE, Division des Mines	Mai Mai WAKOMBOZI
Kitwatembo	B. -Mbau	Baswagha Madiwe	0	0	COOMILUB	Cantine		
Kiboto	B. -Mbau	Baswagha Madiwe	244	72	COOMILUB	Cantine	SAEMAPE, Division des Mines	UPLC
Visiki	B. -Mbau	Baswagha Madiwe	124	0	COREMA-BL, COREMID/PV, COREMIVI	Visiki, Cantine	SAEMAPE, Division des Mines	UPLC
Mabuku	Bashu	Malio	52	0	COOREMIMA	Mabuku		UPLC
Kyavisogho	Bashu	Malio	96	0	COOREMIMA, COOREMIKA	Kyavisogho		UPLC
Kivira	Bashu	Malio	6	0	COOREMIKA	Kahamba		UPLC
Kahamba	Bashu	Malio	12	0	COOREMIKA	Kahamba		UPLC
Vurondo	Bashu	Malio	100	0	COOREMIVU	Vurondo	SAEMAPE, Division des Mines	
Rwahwa	Bashu	Malio	15	0		Rwahwa	Division des Mines	

## Carte des sites miniers visités



## 4.1. Faisabilité du devoir de diligence : évaluation générale des sites miniers

Comme expliqué plus haut, IPIS a développé une fiche de notation prenant en compte huit paramètres afin d'évaluer la faisabilité de l'implémentation des efforts du devoir de diligence. Les paramètres incluent : la Sécurité, l'Accessibilité, le Statut juridique du site minier, la Production de la mine, la Surveillance et ingérence de l'État, la Santé et la sécurité, les Coopératives, et la Société civile. La fiche de notation est jointe en annexe II du rapport. Dans cette fiche, il est possible de consulter les différents éléments que nous avons utilisés pour calculer le score associé à chaque paramètre.

La page suivante expose les tableaux des scores des différents sites miniers au regard des huit paramètres. Chaque tableau inclut les sites miniers liés à un des points de vente (centres commerciaux) visités par les équipes d'enquêteurs, notamment Cantine, Mabalako, Mangina, Oicha et le groupement de Malio. De même, les deux pages après montrent des cartes qui visualisent les scores de chaque site minier pour chaque paramètre.

Ici, nous allons brièvement aborder les résultats des huit paramètres. Les sections 4.2 à 4.6 traiteront les résultats des enquêtes plus en détail. En lisant la brève présentation ci-dessous, nous avons de consulter le tableau et les cartes ci-dessous au même moment, pour une meilleure compréhension des résultats.

L'analyse du paramètre de la **sécurité** fait apparaître des scores qui sont assez bas pour presque tous les sites miniers. Des groupes armés fréquentent les sites miniers dans l'ensemble de la zone étudiée. Les sites ayant des meilleurs scores sont majoritairement des sites où la production est interrompue, raison pour laquelle les groupes armés ne les visitent pas.

Les sites dans la zone d'Oicha affichent les scores les plus négatifs par rapport au paramètre de la sécurité. Ils souffrent de la présence des ADF et de certains éléments des FARDC qui profitent également de la production minière de manière illégale.

En comparaison à d'autres centres commerciaux, les sites miniers situés autour de **Cantine** ont les scores les plus positifs. Certains groupes armés ont été délogés de cette zone fin Novembre 2019. En outre, il est aussi important de noter que, même si les sites miniers de Mangina affichent des scores relativement mauvais à cause de la présence des groupes armés, la section 4.3.3 démontrera que la situation sécuritaire évolue de manière positive pour le moment. L'agressivité des Mai Mai UPLC est actuellement relativement restreinte. Quelques sites de Malio ne sont pas affectés par les hommes armés. Cependant, la plupart d'entre eux ne sont pas actifs en raison de la saison des pluies qui perturbe sensiblement les travaux d'exploitation. Vurondo (à Malio) en revanche, affiche de bons scores de sécurité et de productivité. Comme les autres sites de Malio, la production est perturbée par la saison des pluies, mais il y a encore quelques puits qui produisent.

L'**accessibilité** des sites miniers est bonne toute au long de l'année dans la zone Beni-Mbau et Malio. Il est même souvent possible d'accéder aux sites miniers par moto ou voiture. Les sites de Oicha présentent des scores plus bas que les autres. Il est uniquement possible d'accéder à ces sites après quelques heures de marche, mais cette durée reste souvent inférieure à 2 heures.

Les scores liés au « **statut juridique** » du site minier sont généralement assez faibles à Beni en particulier, et à l'est de la RDC en général. La quasi-totalité des sites miniers se trouvent dans des concessions industrielles concédées. Les quelques sites disposant d'un score légèrement plus élevé, sont des sites miniers où quelques exploitants miniers artisanaux possèdent la carte d'exploitant minier artisanal, ou bien dans lesquels la production est interrompue et où il n'y a donc plus d'exploitants miniers artisanaux travaillant sans carte.

Parallèlement à la sécurité, la **productivité** est probablement le paramètre le plus important. Les zones de **Cantine** et de **Mangina** indiquent les meilleurs scores. Les deux zones ont chacune plusieurs sites accueillant plus de 100 exploitants miniers artisanaux et la mécanisation y est relativement importante. Il est également important de souligner que les enquêtes ont été menées pendant la saison des pluies. Les scores seraient considérablement plus hauts si l'exercice était répété en saison sèche. Sur les sites miniers du groupement **Malio**, la production fluctue fortement en fonction des saisons. Par conséquent, les sites de Kyavisogho et Vurondo sont probablement des sites intéressants, parce que leur productivité serait assez élevée pendant la saison sèche.

En raison de l'insécurité, la **surveillance** des sites miniers par l'État est minimale à Beni-Mbau et Malio. Les groupes armés empêchent les **agents des services étatiques** de visiter les sites miniers. Néanmoins, le SAEMAPE et la Division des Mines fréquentent de temps en temps quelques-uns des sites de Mununze (Mangina), Mabalako, **Cantine** et **Malio**. Il existe même, pour ces deux derniers sites, des rapports de support technique rédigés par des agents étatiques. A Cantine, cependant, des creuseurs se plaignent de la taxation des services.

Il est intéressant de relever que les zones les plus productives – Cantine et Mangina – sont aussi celles qui affichent des scores relativement négatifs au regard du paramètre **santé et sécurité**. Cela s'explique par plusieurs éléments : se caractérisant par des niveaux d'insécurité réduits, ces zones sont davantage concernées par le travail des enfants. Mabalako et Kisitu ont des scores négatifs en raison des accidents sur les sites miniers. Finalement, il semble qu'il y ait également une certaine corrélation entre la productivité des sites miniers et l'utilisation de mercure. Dans les zones de Mununze (Mangina) et Cantine, on enregistre plus ou moins des grandes quantités d'or car on traite l'or au mercure sur la quasi-totalité des sites miniers.

Presque tous les sites miniers visités sont, en théorie, gérés par des **coopératives**. En réalité, ces coopératives ne sont souvent pas très performantes : elles ne peuvent pas travailler sur plusieurs sites miniers en raison de l'insécurité. Sur les sites miniers où les coopératives sont présentes, elles manquent souvent de légitimité, par le fait que la prise de décision n'est pas démocratique ; très peu de réunions sont organisées avec les membres ; et peu d'exploitants miniers artisanaux sont réellement membres d'une coopérative minière.

Concernant la présence des acteurs de la **société civile**, il est assez logique qu'ils ne puissent pas accéder aux sites miniers de la zone d'Oicha, en proie à une insécurité permanente. Dans les zones de Mabalako, Cantine et Malio, les scores sont assez hauts car il semble que des organisations aient déjà mis en œuvre quelques initiatives au niveau des sites miniers. D'une manière générale, il concerne surtout de monitoring permanent sur toutes les formes de violations des droits humains, y compris celles qui se commettent dans et autour des sites miniers.

**Tableaux des scores des différents sites miniers, sur base des huit paramètres d'évaluation pour la faisabilité du devoir de diligence**

Sites Miniers de Cantine	Sécurité	Accessibilité	Statut juridique	Production	Surveillance étatique	Santé et sécurité	Coopératives	Société civile
<b>Cantine</b>	-5	9	-3	-4	5	-6	2	5
<b>Kitswatembo</b>	-1	6	-3	-8	-2	0	3	5
<b>Kiboto</b>	-7	9	-3	8	5	-4	3	5
<b>Visiki</b>	-8	9	-4	3	3	-6	2	5

Sites Miniers de Mabalako	Sécurité	Accessibilité	Statut juridique	Production	Surveillance étatique	Santé et sécurité	Coopératives	Société civile
<b>Mabalako</b>	-8	9	-2	-4	3	-5	2	5
<b>Mapeti-Mapendano</b>	-16	8	-4	-2	-3	0	2	5

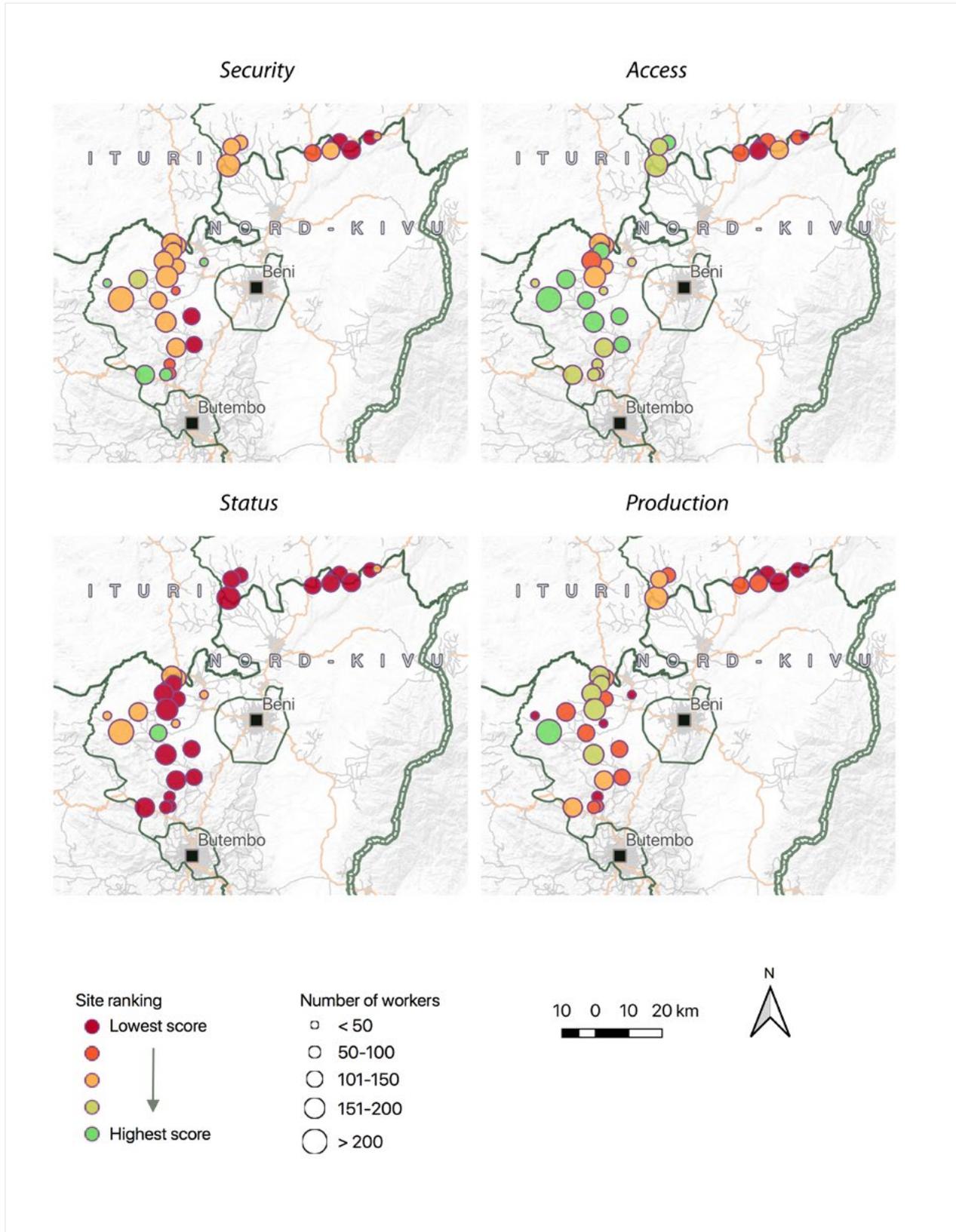
Sites miniers de Mangina	Sécurité	Accessibilité	Statut juridique	Production	Surveillance étatique	Santé et sécurité	Coopératives	Société civile
<b>Kisitu</b>	-8	4	-3	0	3	-10,5	3	1
<b>Kikundo</b>	-8	4	-3	3	1	-2	3	1
<b>Kaichokea</b>	-8	6	-4	-1	-3	2	3	1
<b>Mununze</b>	-6	9	-4	2	2	-9	3	2
<b>Nzaba</b>	-8	4	-4	-3	-3	0	1	1
<b>Saba Saba</b>	-8	3	-4	2	-3	0	1	1
<b>Loulo</b>	-8	6	-3	-8	-3	0	1	1
<b>Tokou</b>	-8	5	-4	4	-3	2	1	1
<b>Mombe</b>	-11	7	-3	-8	-3	0	1	1
<b>Bingo</b>	1	7	-3	-8	-3	0	1	1

Sites Miniers d'Oicha	Sécurité	Accessibilité	Statut juridique	Production	Surveillance étatique	Santé et sécurité	Coopératives	Société civile
<b>Kasongo/Maliajamais</b>	-8	8	-4	-4	-3	0	1	2
<b>Camp Kamanyola</b>	-12	3	-4	-4	-3	0	-1	0
<b>Lese1</b>	-4	3	-4	-6	-3	2	1	2
<b>Lese2</b>	-14	3	-4	-6	-3	0	2	0
<b>Camp Mungu</b>	-14	3	-4	-6	-3	0	1	0
<b>Mukondi/Atonja</b>	-14	5	-4	-5	-3	0	1	0
<b>Bango/Abia</b>	-8	1	-4	-4	-3	0	1	0
<b>Venez voir</b>	-14	3	-4	-6	-3	0	1	0
<b>Yedi/Lusaka</b>	-6	-1	-3	-8	-3	0	-1	0
<b>Baeti/Asefu</b>	-8	6	-4	-1	-3	0	2	0
<b>Mamove/Mabatutu</b>	-8	6	-4	-1	-3	0	1	2

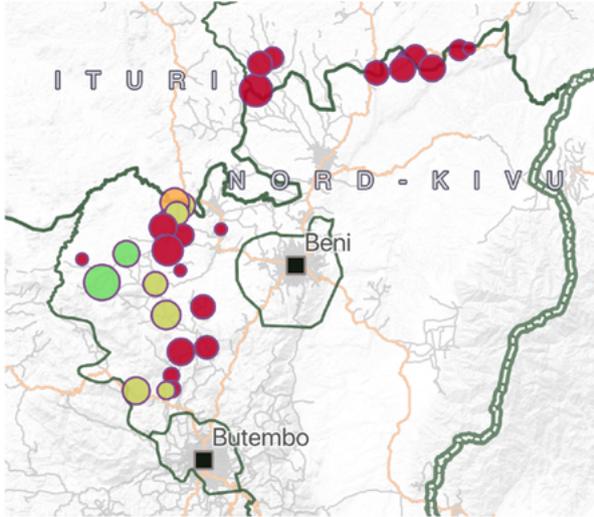
Sites Miniers de Malio	Sécurité	Accessibilité	Statut juridique	Production	Surveillance étatique	Santé et sécurité	Coopératives	Société civile
<b>Mabuku</b>	-13	9	-4	-4	-3	0	3	5
<b>Kyavisogho</b>	-8	7	-4	0	-3	0	3	5
<b>Kivira</b>	-11	7	-4	-6	-3	-2	2	5
<b>Kahamba</b>	-11	7	-4	-2	-3	0	2	5
<b>Vurondo</b>	2	7	-4	0	2	-2	2	5
<b>Rwahwa</b>	2	7	-4	-2	3	-2	-1	5

**Cartes visualisant les scores pour chaque site minier sur chaque paramètre**

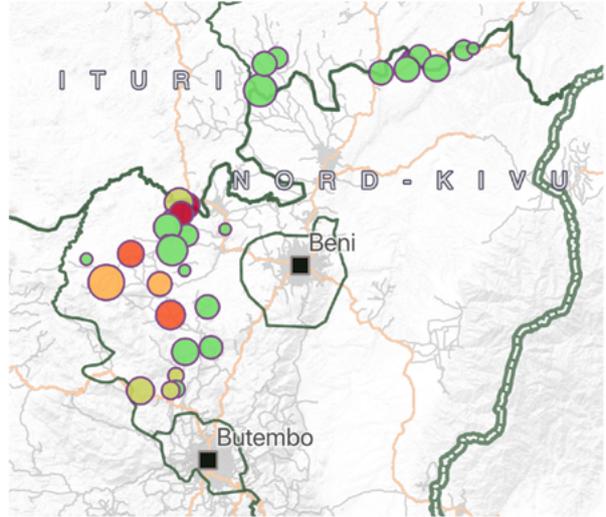
Il est important de noter que les visualisations des scores d'un site minier sont relatives aux scores des autres sites miniers. Les cartes montrent la performance d'un site minier, en comparaison avec les autres sites sur la carte. Alors, la couleur verte ne veut pas nécessairement dire que ce site minier a une bonne performance par rapport à ce paramètre. La couleur verte veut plutôt dire que ce site minier a le meilleur score comparativement aux différents sites miniers sur la carte.



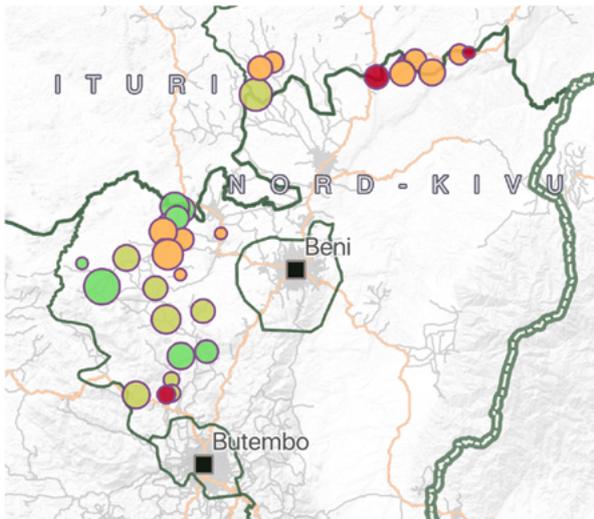
State services



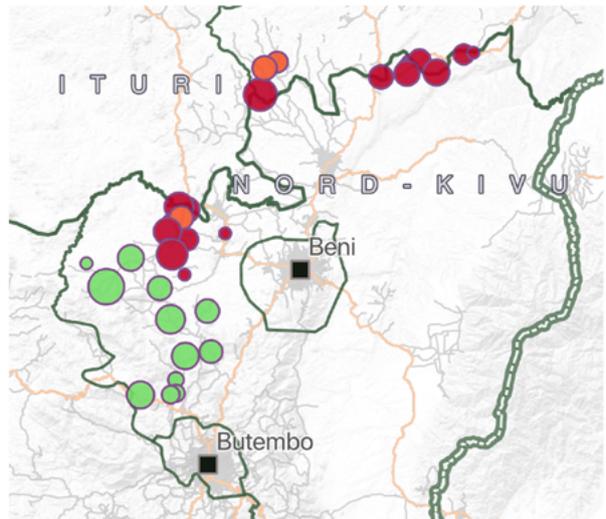
Safety



Cooperatives



Civil society



Site ranking

- Lowest score
  - 
  - 
  - 
  - Highest score
- ↓

Number of workers

- < 50
- 50-100
- 101-150
- 151-200
- > 200

10 0 10 20 km



## 4.2. Cantine

Le centre commercial de Cantine se situe dans le groupement Baswagha Madiwe, à environ 60 km à l'ouest de la ville de Beni.

Cantine est le plus grand centre commercial du secteur Beni-Mbau. L'or y provient principalement des sites Cantine, Kiboto et Visiki, mais aussi d'autres sites du territoire, et même d'Ituri.

Le site de Kitswatembo se trouve aussi dans la zone de Cantine, dans la localité de Pendekali. On y exploitait le coltan, mais la production est suspendue pour le moment depuis 2012 à cause de l'insécurité et contraintes techniques.

Le centre commercial de Cantine est bien accessible en voiture, pour y accéder il faut plus ou moins 1h30 à partir de Beni, et ce tout au long de l'année. Il en va de même pour le site minier de Cantine. Néanmoins, l'accès au site de Kiboto doit se faire par moto (20 minutes de Cantine). Pour accéder à Kitswatembo pendant la saison des pluies il faudrait abandonner la moto à 2 kilomètres d'entrée au chantier.

Visiki est également accessible en voiture après 1h30 à partir de Beni en passant par Mabalako.

L'importance de Cantine se reflète dans le nombre de négociants qui y circulent. 15 négociants sont présents dans le centre de Cantine tandis que l'on peut en observer 5 à Visiki.

### 4.2.1. Production

Les trois sites aurifères visités comptaient, en novembre 2019, un total de plus de 450 exploitants miniers artisanaux – dont 86 à Cantine, 244 à Kiboto, et 124 à Visiki. Il semblerait même que ce nombre serait plus élevé pendant la saison sèche (les enquêtes se sont effectuées pendant la saison des pluies).

Des estimations de production très approximatives, basées sur des échanges avec des creuseurs, font état d'un minimum de 20 grammes par semaine à Cantine (la production peut doubler pendant la saison sèche), 70 grammes à Kiboto (jusqu'à 150 grammes pendant la saison sèche) et d'au moins 50 à 60 grammes par semaine à Visiki.

**Kiboto** est le site le plus productif. Il est composé d'un grand nombre de chantiers, dont Mazembe, Nguma, Kimbimba, Kipabashi, Temps Present, Rivière Lubena, Malewa, Kikuka, F1 et Nganda Sinakiti. Les trois premiers chantiers sont ceux qui sont actuellement exploités.

Il convient également d'ajouter que les exploitants miniers artisanaux de Kiboto vivent dans la mine, tandis que ceux des autres sites miniers retournent dans leurs villages tous les soirs, après leurs journées de travail. De plus, on peut trouver plusieurs boutiques sur le site minier de Kiboto.

Le site **Cantine** englobe les chantiers de Kipike kikufe, Mangato<sup>28</sup>, Kikuka, Batakusavekoma, et Maigone<sup>29</sup>. Au moment de la visite, seul le dernier était exploité.

**Visiki** comprend les chantiers Kitembo, Ngese, Mabele Riche, et rivière Tanu. La rivière Tanu marque la frontière entre les groupements Baswagha Madiwe et Malio. La rive gauche, du côté Baswagha Madiwe, appartient au site minier de Visiki ; la rive droite, au site Kyavisogho (voir la section '4.6 Groupement de Malio'). Ngese est le chantier le plus productif.

**Kitswatembo** est le seul site d'exploitation de 3T (selon la dénomination anglais *Tin, Tantalum, Tugsten*, c.à.d. étain, tantale, wolfram), et plus particulièrement de coltan, dans le secteur. Néanmoins, ce site a été abandonné par les exploitants depuis 2012 déjà. Les informations recueillies auprès des différents acteurs interrogés soulèvent plusieurs explications à cet abandon : Ils évoquent notamment la baisse du prix du coltan, l'insécurité, la diminution de la productivité du site et l'absence d'acheteurs sur le terrain.

Dans les sites miniers de Cantine et Kiboto, plus ou moins un quart des travailleurs étaient des femmes. Elles réalisaient respectivement le traitement et le transport des minerais. Il semblerait également qu'un nombre significatif d'exploitants miniers artisanaux détiennent déjà la « carte de creuseur » à Kiboto et Cantine : ce nombre est estimé à approximativement 40%.

28 La rivière Mangato a deux blocs d'exploitation, dont MANGATO A et MANGATO B distant d'environ 800 mètres.

29 Maigone est un chantier minier qui prend le nom de la rivière dans laquelle on exploite l'or. Il a deux blocs d'exploitation dont MAIGONE A et B distant d'environ 500 mètres

Dans les trois sites visités autour de Cantine, le mercure est employé pour le traitement de l'or. De surcroît, les enquêteurs ont constaté des pratiques très néfastes liées à l'utilisation du mercure dont des traitements réalisés à proximité des cours d'eau et maisons (voire dans les maisons d'habitation) ainsi que le recours au brûlage à l'air libre.

#### 4.2.2. Coopératives et propriétaires de terrain

Plusieurs coopératives minières sont actives dans la zone de Cantine :

- COMIDEC<sup>30</sup> sur le site de Cantine ;
- COOMILUB<sup>31</sup> à Kiboto et Kitswatembo ;
- COMIBA<sup>32</sup> à Kiboto ;
- COREMIVI<sup>33</sup> sur le chantier Kitembo du site Visiki ;
- COREMA-BL<sup>34</sup> sur le chantier Ngese du site Visiki ;
- COREMID/PV<sup>35</sup> sur le chantier de Mabele Riche Visiki ;

Selon les enquêtes de terrain, les coopératives COMIBA et COOMILUB se disputeraient le control du site minier de Kiboto où elles sont toutes présentes.

A Visiki, deux confessions religieuses sont impliquées dans l'exploitation minière au sein de leurs concessions foncières. COREMA-BL travaille dans la concession de l'église adventiste (chantier Ngese), et COREMID/PV est présente dans la concession de la paroisse catholique de Visiki. Ces deux églises détiennent le monopole d'exploitation, et ont elles-mêmes initié la création des coopératives qui y sont présentes. Les PDG ont été désignés par les paroisses et leur rendent compte directement. De plus, ces dernières perçoivent une partie de la production et payent directement des taxes auprès des services de l'État.

A côté des coopératives minières, les chefs locaux sont aussi des acteurs importants en ce qui concerne l'accès aux sites miniers. En général, ces chefs reçoivent des sommes d'argent pour l'ouverture des nouveaux chantiers et perçoivent l'argent auprès des creuseur sous motif de la redevance coutumière. Les propriétaires de terrain les plus importants dans la zone de Cantine sont :

- Muhindo Makasi Lusenge : Chef de groupement Baswagha-Madiwe (qui englobe tous les sites de Cantine, mais aussi ceux de Ngoyo et Mununze, à Mangina). Il est chef coutumier, et il serait pris en charge par SAEMAPE ;
- Kisangani Jules : Notable de la localité de Wamba, qui regorge tous les chantiers de Cantine. Il est le gardien de coutume des villages de Bapakombe-Pendekali, d'où il reçoit les redevances coutumières sur les terres ;
- Yuma Nzwamba Nestor : Chef de localité Kipabashi, là où se trouve Kiboto ;
- Kasereka Lusenge Mashauri : Chef de localité Visiki-Mambombo.

#### 4.2.3. Situation sécuritaire

La situation sécuritaire dans la zone de Cantine reste instable en raison de la présence de groupes armés basés à quelques kilomètres des sites miniers, incluant :

Des Mai Mai dirigés par un certain Mandefu ;

- UPLC ;
- WAKOMBOZI de Mathina Kambale

---

30 Coopérative Minière de Lubena

31 Coopérative Minière de Lubena

32 Coopérative Minière de Bakaiko/Bakaeku

33 Coopérative de Recherche Minière de Visiki

34 Coopérative de Recherche et d'Exploitation Minière pour l'autonomisation de Beni et Lubero

35 Coopérative de Recherche Minière et de Développement de la paroisse Visiki

Il semblerait que les deux premiers groupes soient actuellement favorables à une démobilisation, tandis que le troisième demeure hostile à ce processus. Depuis le 18 décembre 2019, les Mai Mai UPLC, qui étaient positionnés à Ngazi, se sont déplacés vers Mabuku dans le but de rejoindre le camp de cantonnement à Kalunguta, installé par les FARDC pour accueillir les démobilisés.

L'ensemble de ces groupes sont actifs dans les zones de Cantine et Kiboto. Ils y visitent régulièrement les sites miniers et y font payer des taxes aux exploitants miniers. Selon un agent de l'état, les Mai Mai s'introduisent surtout dans les sites les vendredis et samedis.

Ils organisent également des travaux communautaires (*Salongo*), auxquels tous les creuseurs sont obligés de participer. Les réfractaires sont taxés d'une amende forfaitaire.

Il semble que certains membres de la communauté, y compris des exploitants miniers artisanaux, favorisent la présence des Mai Mai. En fait, les agents de l'état sont dénoncés auprès de Mai Mai lorsqu'ils arrivent sur un site, cette situation limite l'accès des agents des mines dans ces sites.

Plus concrètement, à Kiboto, des éléments de l'UPLC pénètrent plusieurs fois par semaine sur ce site minier. Néanmoins, le groupe n'est pas particulièrement hostile dans la zone et, les FARDC ainsi que la Police des Mines (PMH), peuvent eux aussi accéder au site. Par conséquent, les agents techniques des mines estiment que Kiboto constitue, au regard de la sécurité et de la production, un site relativement propice à des initiatives promouvant un approvisionnement responsable en minerais.

Kitswatembo est une zone plus instable, située à 7 kilomètres de la position des Mai Mai Musyakulu. Le groupe est basé dans le groupement Bapakombe du territoire de Lubero, et ses exactions se répercutent sur la zone située à l'ouest de Cantine, autour de Kitswatembo.

Par ailleurs, la sécurité dans la zone de Visiki est généralement très inquiétante car la zone est en grande partie occupée par les Mai Mai UPLC. Néanmoins, comme indiqué plus haut, ces derniers tendent à se déplacer vers Mabuku depuis décembre 2019.

Au site minier de Cantine, les Mai Mai Wakombozi, sous le commandement de Kambale Mathina, venaient pour attaquer les FARDC et la Police dans le but de déstabiliser toutes les activités, y compris les activités minières. Néanmoins, ces derniers avaient été délogés en juillet 2019 par les FARDC et se sont alors dirigés vers le Territoire de Lubero.

De manière générale, la zone autour de Cantine est occupée par la PNC (Police Nationale Congolaise) et les FARDC. Cependant, les autorités locales constatent une certaine collaboration entre des éléments des groupés armés, la PNC et les FARDC. Ces forces étatiques n'interviennent pas lorsque des extorsions sont commises par des hommes armés. De surcroît, les militaires présents dans les zones de Cantine et Visiki manquent de légitimité auprès des populations en raison notamment, des tracasseries qu'ils leur imposent.

Les situations décrites ci-dessus se traduisent parfois par des violations des droits de l'Homme. En novembre 2019 par exemple, dans le village de Katanasoni, situé à 3 km au nord-ouest de Cantine, une adolescente d'environ 16 ans a été violée par une personne armée non-identifiée mais revêtant une tenue militaire.

#### 4.2.4. Services d'état

Les agents du service des mines, du SAEMAPE (Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière à Petite Échelle), et de la PMH sont basés à Cantine centre. Ces agents expliquent, qu'étant les principales cibles des Mai Mai, ils se doivent, avant de pouvoir entrer dans les sites, de s'assurer que les Mai Mai n'y soient pas présents.

Malgré tout, les services étatiques visitent les sites, souvent plusieurs fois par semaine. Ils ne sont cependant pas appréciés par des exploitants miniers artisanaux, qui les accusent de surtaxation. Outre les services mentionnés ci-dessus, ce phénomène concerne aussi des services comme la DGI (Direction générale des impôts), le FFN (Fond Forestier National, service du ministère d'environnement), etc.

A cantine, des exploitants miniers artisanaux déclarent que certains d'entre eux ont fui les chantiers en raison des tracasseries (mais aussi à cause de la saison). A Kiboto, des exploitants se plaignent de la « brutalité de la perception des taxes » par des agents étatiques. A Visiki, nombreux sont les services qui sont accusés de tracasser les populations.

Les négociants sont aussi soumis à des taxes. En principe, ils doivent payer une taxe de 10% au SAEMAPE (équivalant aujourd'hui à 75.000FC sur un lot de 10 grammes d'or), et de 1% à la division des mines (soit 7.500 FC pour les mêmes 10 grammes). Les chefs coutumiers prélèvent leur part dans le 10% destinés au SAEMAPE. Le chef d'antenne des mines à Cantine précise pourtant que les négociants ne présentent pas l'or acheté aux services chargés de la taxation au niveau de Cantine centre. Ils craignent l'insécurité lors de l'acheminement de l'or vers Butembo. Ainsi, le service des mines applique des taxations forfaitaires sur les quantités d'or qu'il ne voit pas.

#### 4.2.5. Barrières

La taxation le long de la route constitue un autre défi important pour les chaînes d'approvisionnement de l'or. Une multitude de barrières routières sont érigées entre les différents sites miniers et le point de vente, et ce par un grand nombre d'acteurs dont TRANSCOM, Péage Route, mais également les FARDC, la Police, et même l'UPLC.

Les usagers de la route considèrent que les barrières sont des moyens pour des militaires FARDC, les services de l'état et les Mai Mai de taxer la population, et non de veiller à la sécurité. Le long de la route Beni – Cantine - Mabalako, des barrières militaires sont observées au niveau des villages de Nduka, Kitokolo, Mambalimbali et Mangato où les passants (motos et voitures) payent 500 FC ou 1.000 FC, taxe communément appelée 'café'.

Bien sûr, la plupart des taxes se réalisent sans quittance, à l'exception du service de péage route qui délivre une quittance de 800 FC ou 1.800 FC.

Le grand nombre de barrières se reflète également dans les montants des taxes à payer. Au total, les exploitants miniers artisanaux qui transportent des minerais du site au point de vente doivent payer 5.600 FC pour Cantine, 6.100 FC pour Kitswatambo et Kiboto, et 3.800 FC pour Visiki. Auprès de ces barrières, ils ne sont pas identifiés comme des transporteurs ou commerçants de l'or comme tel. Ils laissent juste une petite « motivation » auprès des services retrouvés sur la multitude des barrières qu'ils rencontrent entre les sites miniers et le centre commercial, c.à.d. 10 barrières à partir de Cantine, 8 à partir de Kitswatambo et Visiki, et 7 à partir de Kiboto.

### 4.3. Mabalako

Le centre commercial de Mabalako est situé sur le même axe Beni-Cantine, à 15 kilomètres de Cantine. Il est principalement alimenté en or par les sites miniers de Mabalako, Kitokolo et Mapeti-Mapendano.

#### 4.3.1. Production

Au moment de la visite, le site minier de **Mabalako** n'enregistre qu'un seul chantier actif, celui de Turura. Les activités du chantier (rivière) Loulo ont cessé depuis plus de 5 mois (c.à.d. depuis le mois de juin 2019) en raison de la saison des pluies. Il en va de même pour le site **Kitokolo** où les travaux ont été suspendus à cause des pluies.

Le chantier de Turura du site minier Mabalako est situé à cheval sur deux rivières différentes : la rivière Katsero et la rivière Kamahume. La rivière Katsero comprend deux blocs d'exploitation et un troisième bloc se trouve dans la rivière Kamahume.



Site minier Mabalako

En raison de l'insécurité, l'équipe d'IPIS n'a pu visiter le site de **Mapeti-Mapendano**, situé à quelques kilomètres au sud-est du village Mambale. Cette zone héberge le quartier général du commandant d'APASICO, et n'est accessible qu'aux exploitants miniers artisanaux qui se sont déjà familiarisés avec ce groupe Mai Mai. Les informations concernant ce site ont donc été collectées au niveau de Mambale.

Comme évoqué ci-dessus, la production était au ralenti dans cette zone au moment de la visite de l'équipe IPIS. Dans les deux sites miniers de Mabalako et Mapeti-Mapendano, respectivement 65 et 60 creuseurs ont été dénombrés. Ce nombre augmentera sensiblement pendant la saison sèche. Par ailleurs, plus ou moins 6 négociants circulent à Mabalako, et achètent au niveau des sites.

Tout comme à Cantine, de nombreux exploitants miniers artisanaux détiennent la carte d'exploitant minier artisanal. Sur le site de Mabalako le taux de possession de ces cartes peut même atteindre 50%.

Malheureusement, en date du 16 mai 2019, le site de Mabalako a été affecté par un éboulement qui a coûté la vie d'une personne et en a blessé 25 autres.

#### 4.3.2. Coopératives et propriétaires de terrain

Les creuseurs travaillant sur ces sites sont regroupés en deux coopératives. Il s'agit de :

- UCOM sur les sites de Mabalako et Mapeti-Mapendano ;
- COMINEACRECO sur le site/chantier de Kitokolo ;

De plus, il est important de souligner de nouveau l'importance du Chef de groupement Baswagha-Madiwe, Muhindo Makasi Lusenge. Il est chef coutumier, alors considéré comme propriétaire du terrain dans la zone, qui englobe aussi tous les sites de Cantine. Celui-ci perçoit aussi des redevances coutumières auprès des exploitants avant toute exploitation.

#### 4.3.3. Situation sécuritaire

La situation sécuritaire de Mabalako centre est identique à celle de Cantine, cela en raison de leur proximité. Le centre est aussi occupé par la PNC et les **FARDC**, mais les populations se plaignent beaucoup des tracasseries des militaires.

Aussi, relativement à la présence des Mai Mai d'une partie de cette zone, différentes autorités locales contactées avaient expliqué qu'à **Kitokolo**, les Mai Mai UPLC avaient obligé tous les exploitants à leur verser trois dollars par personne par mois.

La situation sécuritaire est beaucoup plus précaire à **Mapeti-Mapendano**. Cette zone sert de base au commandant des **Mai Mai APASICO**. Il s'agit d'un groupe armé basé à Mambale, dans le groupement Baswagha Madiwe, et qui est allié à l'UPLC. Le site minier Mapeti-Mapendano est occupé par les Mai Mai de manière permanente. Les exploitants miniers artisanaux doivent verser 6.000 FC par semaine à ce groupe armé, et ces miliciens y exploitent également eux-mêmes des minerais.

La présence d'APASICO n'a pas été observée sur le site minier de **Mabalako**. Toutefois, ses membres se rendent à Mabalako le weekend ou les jours de marché pour boire de l'alcool, mais ce, en tenue civile, sans arme, et sans se faire remarquer.

Néanmoins, APASICO reste responsable de plusieurs cas de violations graves des droits de l'Homme. La population de Mamingi est par exemple régulièrement soumise à des travaux communautaires forcés sous l'égide de ce groupe. Des témoignages sur place ont confirmé qu'entre 2018 et 2019 plusieurs femmes, qu'ils accusaient de sorcellerie, ont été égorgées et jetées dans la rivière Tabi par ces Mai Mai.

#### 4.3.4. Barrières

Concernant les barrières, la situation dans les alentours de Mabalako est la même qu'à Cantine. Les voyageurs passent plusieurs barrières avant d'arriver aux chantiers de Mabalako et Mapeti-Mapendano. Ces

barrières ont été érigées par TRANSCOM, Péage Route, les FARDC, la Police et l'UPLC. Les passants doivent payer 500 FC ou 1000 FC afin d'être autorisés à passer. Les exploitants miniers artisanaux déboursent entre 4.300 FC et 3.800 FC pour arriver au point de vente avec leurs marchandises.

Au mois d'août 2019 à Mabalako, la jeunesse avait manifesté contre les tracasseries militaires FARDC. Ces événements avaient eu lieu après que des militaires FARDC aient tabassé le président de la société civile locale parce que ce dernier s'était opposé aux taxations illégales de ces militaires.

#### 4.3.5. Services d'état

Les services de l'état, y compris les services des mines, sont présents dans le centre commercial de Mabalako. Le SAEMAPE et la Division des Mines visitent les sites **Mabalako** et **Kitokolo** plusieurs fois par semaine, quand les Mai Mai sont absents dans le cas de Kitokolo.

Les exploitants miniers artisanaux se plaignent d'être victimes de plusieurs taxes illégales, mais aussi d'arrestations arbitraires de la part des services étatiques. Les services SAEMAPE, Division des Mines et DGI sont tous accusés de tracasser les exploitants miniers artisanaux.

A **Mapeti-Mapendano**, aucune présence des services étatiques n'est observée. Les Mai Mai APASICO semblent très hostiles aux agents de l'Etat.

### 4.4. Mangina, Mununze et Ngoyo

Le centre commercial de Mununze se trouve à 36 km au nord-ouest de la ville de Beni, et à 6 km du centre commercial de Mangina. Dans la même zone se trouve également le centre de Ngoyo, situé à 6km de Mununze et 12km de Mangina. Les minerais de Ngoyo sont acheminés vers Mununze et Mangina.

Ces différents centres commerciaux sont tous accessibles en voiture et à moto.

Pour rejoindre les sites miniers depuis ces centres commerciaux, il faut laisser le moto à une certaine distance pour faire plus ou moins une heure de marche à pied.

#### 4.4.1. Production

Les centres commerciaux de Mununze et Ngoyo sont alimentés en or par les sites miniers listés ci-dessous. Ces quantités d'or sont par la suite acheminées en direction de Mangina. Par ailleurs, Mangina accueille aussi de l'or en provenance du territoire de Mambasa, dans la Province d'Ituri.

Il est à remarquer qu'à la différence des sites miniers des zones de Mabalako et Cantine, les négociants n'achètent pas de minerais sur les sites. Les exploitants miniers artisanaux apportent eux-mêmes l'or à Mununze et Ngoyo.

Les équipes d'IPIS avaient visité 9 sites miniers autour des centres de Mununze et Ngoyo :

- **Mununze :**

- Kisitu ;
- Kikundo ;
- Kaichoeka ;
- Mununze ;

- **Ngoyo :**

- Nzaba ;
- Saba Saba ;
- Loulo ;
- Tokou ;
- Mombe

Parallèlement à Cantine, cette zone de Mangina (Mununzu/Ngoyo) est aussi la plus productive. Au total,

les équipes d'enquêteurs ont observé environ 660 exploitants miniers artisanaux dans ces neuf sites miniers, et ce malgré le fait que Mombe et Loulo n'étaient pas actifs à ce moment-là. En réalité, le nombre de exploitants miniers artisanaux était moins élevé que la normale. Le site de Loulo par exemple, est actuellement dépourvu d'exploitants miniers en raison de la période de crue sur la rivière Loulo. Pendant la saison sèche en revanche, le nombre de creuseurs à Loulo atteint les 250.

Le site minier de **Mununze** se situe au centre même du village. Il embauche 60 exploitants miniers artisanaux dans le chantier dénommé 'Mboka Mboka'. 85 exploitants miniers artisanaux sont présents sur le site minier de **Kisitu**, parmi lesquels environ 35 femmes. Le site minier de **Kikundo** est composé de six chantiers, dont : Kikundo, Lima, Mamukakabu, Mabakanga, Biango1 et 2. Au moment de la visite, on comptait 120 exploitants miniers artisanaux sur les deux premiers chantiers, tandis que les autres étaient moins peuplés. Pour finir, 100 exploitants miniers artisanaux ont été dénombrés sur le chantier Manzamunda à **Kaichokea**. Les autres chantiers de Kaichokea (Mai ya Wagonjwa, Kahindo et Bilulu) requéraient l'utilisation de motopompes afin de vider certains puits d'exploitation.

Les estimations de production dans les quatre sites miniers situés à proximité de Mununze sont beaucoup plus élevées que celles des autres sites. Il est néanmoins à rappeler que la visite a été réalisée pendant la saison des pluies, durant laquelle il y a baisse de la production. La **mécanisation** sur ces sites est considérable. On peut par exemple, trouver 8 broyeurs sur le site de Kisitu.

Par ailleurs, l'utilisation du mercure pour le traitement de l'or ainsi que le brûlage à l'air libre avaient pu être observés sur les sites de Kisitu, Kikundo et Mununze. A Kisitu, deux bassins en béton ont été construits pour le retraitement de *tailings* (des rejets). (Voir photo à droite.)



A Kisitu, un exploitant minier artisanal a récemment été blessé en raison d'un éboulement dans un puit.

En ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement des minerais dans les sites situés dans les alentours de Mununze (Mununze, Kikundo, Kaichokea et Kisitu), les acteurs sont encore relativement bien identifiés, et incluent COMIBEL et quelques six négociants. Néanmoins, il est encore difficile d'y connaître la production réelle.

Autour de Ngoyo, les sites miniers de Loulo et Mombe ne comptaient pas d'exploitants miniers artisanaux au moment de la visite des équipes IPIS. Le site de **Loulo** est uniquement exploité pendant la saison sèche mais héberge alors un grand nombre de exploitants miniers artisanaux et peut, atteindre les 250 personnes.

Bien qu'inactif, il semble que le site minier de **Mombe** soit également riche en or, grâce aux chantiers Mombe et Bianga. Ce site a cependant été déserté par les exploitants en raison de l'insécurité causée par les Mai Mai. En outre, les propriétaires des champs agricoles sont aussi devenus un obstacle aux activités minières.

Pour le moment, 45 exploitants miniers artisanaux travaillent sur les chantiers Nzaba et Mangongweto du site minier **Nzaba**. Le site minier de **Saba Saba** comptait 102 exploitants répartis sur les chantiers

Saba Saba et Manzamunda. Le site de **Tokou** est composé de plusieurs chantiers, à savoir Tokou, Kam-bau, Viritsi, Ndekulo, Mbandaka Kakuka, Lamamba, Kaukabo, Mambanza, Kamutsinzi, Gelumbe et Maku-tano. Cependant, beaucoup des puits ne sont pas actifs, et on peut trouver la plupart des 150 exploitants miniers artisanaux sur les chantiers Tokou et Ndekulo.

Sur les trois sites de Nzaba, Saba Saba et Tokou, il semble que le manque d'équipement empêche l'augmentation du rendement de la production.

Pour finir, il est aussi intéressant de mentionner le site minier de **Bingo**. Ce dernier avait déjà été exploité auparavant. Entre 1984 et 2010, plusieurs sociétés étrangères avaient successivement exploité puis abandonné ce site. En 2010, la société Loncor Ressources Congo avait mené des recherches qu'elle avait finalement aussi abandonnées après une année de travail, suite à l'insécurité. Celle-ci avait fait une demande de force majeure auprès du gouvernement congolais. Sous Loncor, le nombre de creuseurs aurait oscillé entre 250 et 300. Avant le départ de Loncor, celui-ci avait autorisé formellement (par écrit) les exploitants à exercer leurs activités d'exploitation minière dans ses PR. À l'heure actuelle, le site est abandonné.

#### 4.4.2. *Coopératives et propriétaires de terrain*

Ci-dessous, la liste des coopératives actives dans la zone de Mangina :

- COMIBEL<sup>36</sup>, présente sur les sites environnant Mununze : Kisitu, Kikundo, Kaichokea, et Mununze ;
- COMINGO<sup>37</sup> sur les sites environnant Ngoyo : Bingo, Mombe et Tokou ;
- GMINGO<sup>38</sup> sur les sites environnant Ngoyo : Nzaba, Saba Saba, Loulo et Tokou

Les exploitants miniers artisanaux travaillant autour de Mununze sont regroupés dans la **COMIBEL**, présidée par Paluku Twayahi. Le DG de COMIBEL est Kisonia Kahindo Visika, qui est aussi le chef de site des 4 sites miniers de Mununze. Contrairement à la plupart d'autres coopératives actives dans le secteur Beni-Mbau, COMIBEL assiste les exploitants miniers artisanaux dans le but d'augmenter la production. Nous avons montré dans la sous-section précédente, que la mécanisation des sites participe à l'augmentation de la production. Néanmoins, la coopérative ne maîtrise pas la production de l'or et, elle est plutôt considérée comme un instrument géré par des élites qui ne représente pas réellement les intérêts des exploitants miniers.

La visite du site minier de Kisitu a permis d'explicitier la manière dont la coopérative effectuait le partage des chantiers. Lorsqu'une parcelle de terre a été prospectée, la coopérative minière ayant investie dans les recherches, subdivise cette parcelle en de plus petites. Les exploitants miniers artisanaux doivent alors payer une 'taxe' de 120.000 FC à la coopérative pour récupérer l'une des parcelles issues de ce découpage. Cette taxe est payée une fois pour toute la période d'exploitation, après l'exploitation la parcelle revient au propriétaire terrien.



*Site minier Kisitu*

36 Coopérative Minière de Beni-Lubero

37 Coopérative Minière d'Or de Ngoyo

38 Groupement minier de Ngoyo

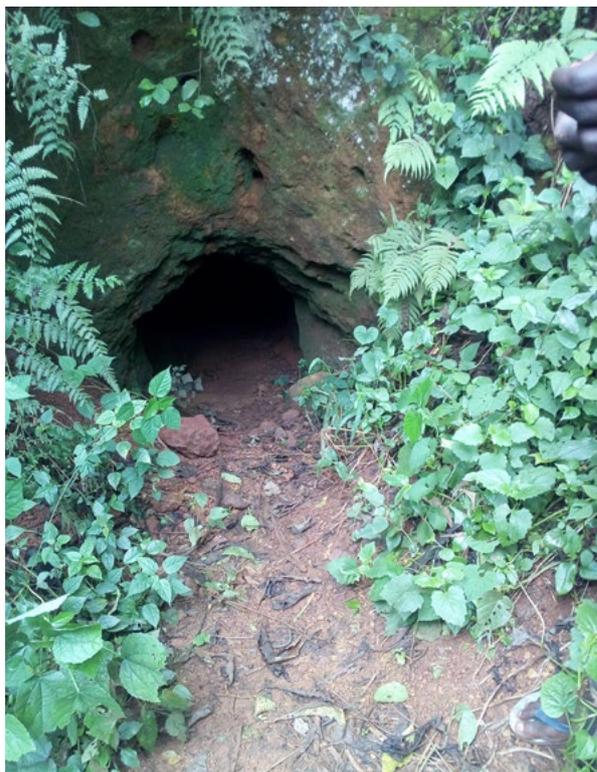
A proximité de Ngoyo, nous avons rencontré le Regroupement Minier de Ngoyo, qui n'a pas encore atteint le stade d'une coopérative minière avec un agrément, ainsi que la Coopérative Minière de Ngoyo, respectivement **GMINGO**<sup>39</sup> et **COMINGO**<sup>40</sup>.

Les deux organisations se partagent le site minier de Tokou. GMINGO détient Tokou, Kambau, Viritsi, Ndekulo, Mbandaka kakuka et Lamamba, et COMINGO possède Kaukabo, Mambanza, Kamutsinzi, Gelumbe et Makutano.

Kakule Malumalu est le chef des sites miniers Nzaba, Saba Saba et Loulo, et le DG de GMINGO.

Comme presque partout, les coopératives COMIBEL, COMINGO et le regroupement GMINGO font face à des difficultés relatives à leur légitimité auprès des exploitants miniers artisanaux. De plus, il est impossible d'organiser des réunions ou assemblées avec les exploitants miniers artisanaux en raison de l'insécurité.

Il reste à citer Katembo Shabani Akwahuma, qui est le chef des villages de Kilimbangoyo qui abritent presque tous les sites dans la zone. En tant que coutumier, celui-ci a la gestion de la terre. Il distribue des terres aux exploitants miniers moyennant les redevances. Dans l'informel, parfois le chef sollicite aussi un puits sur lequel il met ses creuseurs.



*Site minier de Bingo*

#### 4.4.3. Situation sécuritaire

Plusieurs autorités ainsi que le président de la société civile de Mangina avaient expliqué que la situation sécuritaire de la zone évolue, petit à petit, de manière positive. Cela est dû aux efforts du gouvernement pour la démobilisation et réinsertion des groupes armés. Les groupes armés n'étaient plus très hostiles, et n'attendaient que le dernier coup de sifflet pour se rendre aux FARDC.

Cependant, les enquêtes de terrain ont montré que des hommes armés pénètrent encore régulièrement dans des sites miniers et que le nombre de cas de violations de droits de l'Homme demeure toujours élevé.

On enregistre la présence d'éléments Mai Mai UPLC dans un rayon autour de 5km de Mangina centre, aux alentours notamment des champs agricoles et des sites miniers. Ils tracassent la population et pillent leurs biens. A Mununze, les Mai Mai étaient également présents tout autour du centre urbain, et des hommes armés, assimilés aux Mai Mai, y ont déjà pillé plusieurs boutiques. Néanmoins, il a été rapporté en fin novembre 2019, que ce type d'incidents avait cessé depuis environ trois mois.

Au final, lors des enquêtes les populations avaient fait état des visites de l'UPLC dans l'ensemble des sites miniers de la zone Mangina-Mununze-Ngoyo.

Les Mai Mai prélèvent par exemple une taxe mensuelle de 5US\$ auprès de chaque négociant, boutique et restaurant au point de vente de Ngoyo. Sur le site Saba Saba, chaque creuseur paie une tige d'or par mois (ayant une valeur de plus ou moins 7.000FC au moment de l'enquête).

Le site minier de Mombe est riche en or mais demeure, pour le moment, dépourvu de ses exploitants miniers artisanaux suite aux menaces des Mai Mai. Ces derniers souhaitent mettre en place un accord sur 'la taxation des chantiers miniers', en imposant un montant forfaitaire de 50\$ par mois au président de la Coopérative. L'opposition de ce dernier a conduit les Mai Mai à se rendre sur les chantiers de ce site

39 GMINGO est géré par quelques leaders d'une église locale.

40 Le président de COMINGO est Kamabu Siva.

pour y installer une taxe hebdomadaire de 5\$ ou d'une tige d'or. Les exploitants miniers artisanaux ont par la suite abandonné les chantiers.

Dans toute la zone, les exploitants miniers artisanaux et l'ensemble de la population sont soumis à un *salongo* (travail forcé) hebdomadaire imposé par les Mai Mai UPLC, sur les routes de déserte agricole. Un jeton est remis à chaque participant. Cependant, le manque de ce jeton est à l'origine de problèmes substantiels. A Ngoyo par exemple, peu de temps avant nos enquêtes, un jeune homme a risqué sa vie en refusant d'effectuer le travail du *salongo* sur la route Mangina-Ngoyo. Un Mai Mai l'a grièvement blessé avec une baïonnette.

Parallèlement aux activités des groupes armés, plusieurs autres cas de violence ont été soulevés. Par exemple, au cours de la période de Mai et Octobre 2019, trois femmes avaient été sauvagement tuées sur le site minier de Tokou par des bandits non identifiés.

En plus, au cours de cette même période, les environs de Mununze et Ngoyo ont été le théâtre de tensions entre exploitants miniers et agriculteurs. Si ces tensions ne dégénèrent généralement pas en violence, un exploitant du site de Tokou a tout de même été tabassé par un propriétaire pour avoir creusé un puits trop proche de son champ.

#### 4.4.4. Services d'état

La plupart des sites miniers de la zone ne peuvent être fréquentés par les services d'Etat en raison de l'insécurité. Le suivi des agents d'Etat (SAEMAPE, Division des Mines et PMH) n'est réalisé que sur trois sites : Kisitu, Kikundo, et Mununze.

Il arrive que des agents soient accusés de posséder des puits dans les chantiers et de prélever des taxes illégales. Il a également été relevé que ces agents entretiennent des relations difficiles avec les coopératives.

Il semble par ailleurs que, contrairement aux sites miniers non contrôlés, quelques exploitants détiennent quand même la carte d'exploitant minier artisanal sur les sites où les agents étatiques sont présents : dans les sites miniers autour de Mununze. On estime que sur les trois sites miniers fréquentés par les agents d'Etat, plus ou moins 32% des creuseurs sont titulaires de cette carte.

### 4.5. Oicha

Situé au nord-est du secteur Beni-Mbau, le centre commercial d'Oicha est le point de vente de minerais le plus important du groupement Bambuba Kisiki. Les minerais de quelques autres points de vente y arrivent dont notamment ceux de Eringeti, Mamove et Baeti (ce dernier se trouve dans le groupement Batangi Mbau).

Les différents points de vente sont bien accessibles en voiture et à moto. Oicha se trouve 30km au nord du centre ville de Beni, ce qui requière un trajet d'au moins 20 minutes en voiture et à moto. Il faut parcourir 20km supplémentaires en direction du nord-ouest pour rejoindre le point de vente de Mamove. Quant au point de vente de Eringeti, il se trouve à 20km au nord-est d'Oicha.

#### 4.5.1. Production

L'équipe d'enquêteurs a mené de recherche dans



Site minier de Kasongo / Maliajamais

la zone sur 11 sites miniers. Malheureusement, 8 sites n'ont pas pu être visités en raison de l'insécurité. L'équipe a donc collecté des informations sur ces sites à quelques kilomètres de chacun. Cette adaptation de collecte des données s'est appliquée sur tous les sites des groupements Bambuba Kisiki et Banande Kainama, tous deux sous contrôle des ADF.

Pour les trois points de vente des minerais, notamment Eringeti, Mamove et Baeti ; ci-bas les sites étudiés, avec une estimation des nombres d'exploitants miniers artisanaux:

- **Mamove :**
  - Kasongo/Maliajamais, 36 exploitants miniers artisanaux ;
  - Mamove/Mabatutu, 65 exploitants miniers artisanaux ;

- **Eringeti**

Selon les informations reçues, comme ci-bas indiqués, dans les 8 sites miniers autour d'Eringeti, on peut trouver globalement 335 exploitants miniers artisanaux. Ces sites n'ont pas été visités en raison de l'insécurité ; activisme du groupes armés ADF :

- Camp Kamanyola ;
- Lese1 ;
- Lese2 ;
- Camp Mungu ;
- Mukondi/Atonja ;
- Bango/Abia ;
- Venez voir ;
- Yedi/Lusaka

- **Baeti :**

- Baeti/Asefu, 185 exploitants miniers artisanaux

L'ensemble de la zone, y compris les sites miniers, est sérieusement affectée par l'**insécurité** et ce, de manière permanente. Les ADF circulent autour des sites miniers d'Eringeti, et parfois même des sites miniers de Mamove. On peut également trouver des Mai Mai UPLC sur les sites miniers de Baeti et Mamove.

Les négociants ont par conséquent peur d'être pillés et ne visitent plus les sites miniers. Les creuseurs ne souhaitent donc pas ouvrir des nouveaux chantiers.

Le site minier Yedi/Lusaka était par exemple très productif en or et enregistrait un nombre élevé de creuseurs jusqu'en 2012, moment où les creuseurs avaient fui l'insécurité créée par les ADF. Aucune production d'or n'y est actuellement observée.

Dans beaucoup d'autres sites, les chantiers sont encore actifs, mais produisent à un niveau plus timide. C'est par exemple le cas à Camp Kamanyola et Lese 1. A Mukondi, le nombre d'exploitants miniers artisanaux variait entre 250 et 400 avant 2012, mais actuellement il en resterait une quatre vingtaine.

L'insécurité a aussi eu un impact négatif sur la transparence des **chaines d'approvisionnement**. En raison des risques, ni les coopératives, ni les négociants et ni les services étatiques ne visitent plus les sites miniers. Les destinations des minerais sont par conséquent inconnues. La zone se situant à la frontière entre des provinces du Nord Kivu et de l'Ituri : les exploitants miniers artisanaux peuvent amener l'or à Eringeti et à Bunia. Néanmoins, il semble que 11 négociants circulent encore dans les centres de Eringeti, Oicha, Mamove et Baeti. D'après un PDG rencontré à Oicha, certains commerçants de Butembo et de Beni ville collaboreraient avec les Mai Mai dans des sites de Mamove, et y achèteraient de l'or.

#### 4.5.2. Coopératives

Plusieurs coopératives travaillaient auparavant sur les sites. En raison de l'insécurité, elles ne peuvent désormais plus les visiter. Ci-dessous se trouve la liste de ces coopératives :

- COOREMAF<sup>41</sup> à Kasongo/Maliajamais ;
- Wivu ni Tabu à Lese 2 ;

---

41 Coopérative d'exploitation minière artisanale et forestière

- COOREMIADER<sup>42</sup> à Lese1, Camp Mungu, Mukondi/Atonja, Bango/Abia et Venez voir ;
- COOREMAF<sup>43</sup> à Baeti/Asefu et Mamove/Mabatutu

### 4.5.3. Barrières

Plusieurs barrières des services de l'état, dont particulièrement des forces de sécurités publiques (PNC, FARDC), existent le long des routes principales de cette zone. La population ne considère cependant pas qu'elles permettent de renforcer la sécurité. Elles constituent plutôt un moyen de taxer les véhicules et les motos.

- Sur l'axe Beni-Oicha-Eringeti-Luna, des barrières sont dressées à Mavivi, Kikanda, Upira et Luna ;
- Sur les axes Oicha-Mamove et Oicha-Baeti, il existe une barrière à Kolikoko ;
- Sur l'axe Eringeti-Kainama : une barrière à Mutsonge et plusieurs 'barrières invisibles'

Il est possible de rencontrer un grand nombre de services à ces barrières dont les FARDC, ANR, Péage Route, TRANSCOM, DGRAD, CNPRI, Tourisme, PNC, DGM, et DGR-NK.

Le passage par ces barrières peut faire considérablement augmenter les coûts de transport, et plus en particulier le commerce de l'or. La base militaire FARDC de Ntwani a déployé des militaires en plusieurs postes tout au long de l'axe Kainama-Eringeti, une route de desserte agricole menant à des sites miniers. Les passants sont obligés de payer 500 ou 1000 FC à chaque poste. L'équipe de recherche a par exemple payé 8.000FC aux militaires sur cette route. Cette voie mène vers les sites de Lese1, Lese2, Camp Mungu, Mukondi/Atonja, Bango/Abia, et Venez voir.

De surcroit, les Mai Mai UPLC détiennent aussi quelques barrières au nord-est de Oicha, à proximité de Baeti. L'équipe a par exemple dû payer 200 FC au niveau d'une barrière « virtuelle » de Mai Mai dressée à l'entrée de Baeti.

### 4.5.4. Situation sécuritaire

La zone des centres commerciaux d'Eringeti, Mamove et Baeti est très dangereuse en raison de la présence des ADF et Mai Mai UPLC déjà évoquée plus haut.

Les ADF circulent surtout dans les groupements de Bambuba Kisiki et Banande Kainama (à l'est de l'axe Oicha-Eringeti), tandis que les Mai Mai sont davantage actifs dans le groupement Batangi Mbau (à l'ouest de ce même axe).

Les ADF font occasionnellement des incursions dans l'ensemble des mines d'Eringeti et de Mamove pour y extorquer les exploitants. Il a aussi été rapporté que les ADF creusent eux-mêmes dans les sites de Lese 2 et Yedi Lusaka. Parallèlement à l'extorsion financière, les ADF sont surtout connus pour leur comportement violent. Le groupe a déjà tué plusieurs exploitants miniers artisanaux dans les mines ces cinq dernières années.

A Baeti et Mamove, les **Mai Mai UPLC** occupent les sites miniers de manière encore plus permanente. Ils exercent leur domination sur ces sites, et y interdisent tout paiement de taxes de l'État. A Baeti/Asefu, le chef de site est contraint de verser 50\$ aux Mai Mai à chaque fin de mois. Ces Mai Mai ont également commis plusieurs exactions dans les villages alentours.

Outre les groupes armés, certains éléments **FARDC** tirent aussi profit du secteur minier dans cette zone. Ils recourent d'une part, à la taxation directe des minerais, le long des routes par exemple, mais exercent aussi un monopole sur la vente de produits non-miniers (cigarettes et chanvre) sur les sites de Camp Kamanyola, Lese1, Lese2, Camp Mungu, et Mukondi/Atonja.

Les populations se sont également plaintes du comportement des FARDC dans les alentours de Baeti. A proximité de Biakato, des éléments de l'armée aurait déjà chassé des habitants de leurs champs pour y piller les produits vivriers. Ils ont également été accusés d'avoir attaqué des civils à Baeti considérant l'ensemble de la population comme des éléments Mai Mai.

42 Coopérative de recherche minière artisanale de développement rural

43 Coopérative d'exploitation minière artisanale et forestière

## 4.6. Groupement de Malio

Outre les sites miniers du secteur Beni-Mbau, les équipes de recherche ont également visité six sites d'extraction d'or dans la chefferie des Bashu, et plus particulièrement dans le groupement Malio. Les sites étaient situés autour des centres de Vurondo, Rwahwa, Kyavisogho, Kahamba et Mabuku. L'ensemble de ces centres sont accessibles ; il faut effectuer 2 à 2h30 en voiture ou à moto au départ de Beni, en direction de Butembo pour y arriver.

### 4.6.1. Production

Dans les sites miniers visités, ci-bas indiqués, le nombre d'exploitants miniers artisanaux a été estimé à 281 creuseurs :

- Mabuku ;
- Kyavisogho ;
- Kivira ;
- Kahamba ;
- Vurondo ;
- Rwahwa

L'or produit sur ces sites miniers est acheminé vers les centres qui portent souvent les mêmes noms que les sites dont : Mabuku, Kyavisogho, Kahamba, Vurondo, et Rwahwa. L'or de Kivira est aussi transporté vers Kahamba. A la sortie de ces centres, les négociants acheminent les minerais directement à Butembo. Cinq négociants circulent dans ces différents centres.

Le site minier de **Mabuku** comprend les chantiers PK 15, Rivière Kikovovo et Rivière Mundiba. Seuls 52 exploitants miniers artisanaux y travaillent depuis un certain temps car l'insécurité empêche qu'un nombre plus important de puits soit exploités.

Le site **Kyavisogho** est un des sites les plus importants de la zone avec 96 exploitants miniers artisanaux. Il comprend les chantiers Kathembo et Rivière Thanu. Ce dernier est également exploité sur l'autre rive appartenant au site Visiki (groupement Baswagha Madiwe). La production de ce site augmente beaucoup lors de la saison sèche. Néanmoins, la production est maintenue pendant la saison des pluies contrairement à plusieurs autres sites miniers dans cette zone.

La production est négligeable sur plusieurs sites miniers de la zone. Seuls quelques 6 exploitants miniers artisanaux travaillent actuellement à **Kivira**. La majorité des exploitants miniers sont des agriculteurs qui se rendent au chantier lorsqu'ils sont disponibles. De ce fait, le site **Kahamba**, avec son chantier Rivière Muhila, est peu productif puisqu'uniquement une douzaine des exploitants miniers artisanaux y travaillent. Par ailleurs, la saison des pluies avait aussi considérablement diminué la production du site de Rwahwa qui emploie 15 creuseurs.

Le site minier de **Vurondo**, avec le chantier Kavale, est le site le plus productif. Le site emploie une centaine d'exploitants miniers artisanaux, et peut facilement produire plus de 100 grammes d'or par semaine.

Vurondo est le seul site minier de la zone où l'on exploite l'or de façon sous-terrain, via des galeries. Dans la majorité des miniers, l'or est uniquement exploité de façon alluvionnaire ou bien est extrait des rejets à recycler (« *tailings* »).

Il reste aussi à noter que le site de Vurondo est bien mécanisé grâce à des broyeurs, mais que l'on y traite aussi l'or à l'aide de mercure.

De manière générale, la production aurifère de cette zone était plutôt basse. Quelques sites miniers sont



Vurondo mining site, North Kivu

touchés par l'insécurité dont ceux de Kyavisogho et Mabuku par exemple. De plus, la production de la zone fluctue fortement en fonction des saisons : ceci explique que les statistiques affichent des nombres très modestes d'exploitants miniers artisanaux.

#### 4.6.2. Coopératives et propriétaires de terrain

La liste des coopératives minières au niveau de groupement Malio :

- COOREMIMA<sup>44</sup> sur les sites de Mabuku et Kyavisogho ;
- COOREMIKA<sup>45</sup> sur les sites de Kyavisogho, Kivira et Kahamba;
- COOREMIVU<sup>46</sup> sur le site de Vurondo.

Des autres notables clés au niveau de groupement de Malio sont :

- Kasereka Bwanandeke, le Chef de groupement Malio ;
- Kasereka Kahindi Jean Pierre, le Chef de la localité Vurondo.

Aucune activité minière n'est peut être réalisée sans passer par ces coutumiers. Ces sont eux qui octroient la terre (espace à exploiter) moyennant paiement des redevances.

#### 4.6.3. Services étatiques

En raison de l'insécurité, les services de l'État n'ont pas accès aux sites de Mabuku, Kyavisogho, Kivira et Kahamba.

Les acteurs étatiques ne visitent que les sites de Vurondo et Rwahwa et ce, de manière peu fréquente. La Division des Mines fréquente ces deux sites en moyenne une seule fois par mois. Le SAE-MAPE réalise également des visites mensuelles à Vurondo.

Peu d'exploitants miniers artisanaux détiennent la carte d'exploitant minier artisanal. A Vurondo le nombre d'exploitants possédants la carte s'élève à une vingtaine.

#### 4.6.4. Barrières

Des barrières militaires FARDC sont installées de manière permanente le long des routes du groupement de Malio. Les passants y paient une taxe de 500 FC ou 1.000 FC, appelée 'café'. Plus précisément les barrières se situent :

- A Busendo et Mabuku centre, sur l'axe Mabalako- Mabuku ;
- Au niveau des villages de Kikere, Rwahwa et Vurondo sur l'axe Butembo – Vurondo ;

Transcom, Péage Route, et les polices prélèvent également des taxes. A Mabuku, on a même observé des Mai Mai UPLC demandant un paiement de 500 FC aux passants.

Il a été rapporté que le trajet des sites miniers au point de vente pouvait atteindre un coût total de 2.300 FC à 3.800 FC.



Mabuku mining site, North Kivu

44 Coopérative de Recherche Minière de Mabuku

45 Coopérative Minière de KAHAMBA

46 Coopérative Minière de VURONDO

#### 4.6.5. Groupes armés

La situation sécuritaire est principalement inquiétante dans les zones de Visiki, Mabuku, et Kyavisogho. Elles sont contrôlées par les **Mai Mai UPLC**. La population de Mabuku et de ses environs est soumise à des travaux communautaires forcés (salongo) hebdomadaires. Ceux qui désobéissent sont emprisonnés, torturés, et doivent payer des amendes.

De plus, les Mai Mai visitent le site minier de Mabuku chaque semaine. Les exploitants miniers artisanaux sont soumis à une taxe mensuelle de 3.000 FC par personne. Le groupe lève également des taxes sur d'autres produits commercialisés sur le site. Enfin, toute personne voulant entrer dans le site minier doit payer 500 FC.

Plus à l'ouest, les villages de Kivira, Kahamba et Kyavisogho constituent un couloir incontrôlé : ni par les FARDC et ni par les Mai Mai. Ces forces, tant FARDC que Mai Mai, y pénètrent parfois pour tracasser la population.

Vurondo et Rwahwa en revanche sont situés dans la zone sous contrôle FARDC. Comme évoqué plus haut, beaucoup de tracasseries militaires sont recensées le long de la route Butembo – Vurondo y compris au niveau du village Rwahwa.



*Kyavisogho mining site, North Kivu*

## 5. CONCLUSION

Dans le territoire de Beni, le secteur minier aurifère fait face à des défis colossaux, notamment des problèmes socio-économique, la sous-utilisation des capacités de production, un manque de suivi étatique, et surtout l'activisme de groupes armés dans la zone dont certains contrôlent intégralement certains sites miniers. Cette insécurité facilite la fraude minière à grande échelle, la contrebande et les taxations illégales, les violations des droits humains dans et autour de sites miniers, entrave considérablement des activités d'exploitations dans les sites productifs, en fin, gêne le control étatique.

La règlementation du secteur minier artisanal de Beni s'avère une nécessité, si pas une urgence pour limiter cette contrebande minière, et pour stimuler une contribution efficace du secteur minier au développement socio-économique de la population du territoire de Beni.

A cet égard, le gouvernement congolais avait pourtant souscrit aux dynamiques régionales et internationales pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources minières « minerais de conflit », et promouvoir des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais, et plus en particulier le devoir de diligence dans le secteur minier.<sup>47</sup> Les directives du devoir de diligence visent à assurer que les entreprises respectent les droits de l'Homme et évitent de contribuer aux conflits à travers leurs décisions ou pratiques d'approvisionnement en minerais. Plusieurs efforts contribuent à la mise en œuvre du devoir de diligence.

Dans le cadre de cette étude, les partenaires OIM, ASSODIP, ASADHO et IPIS ont utilisé une fiche d'évaluation prenant en compte huit paramètres afin d'évaluer la faisabilité de l'implémentation des efforts du devoir de diligence. Les paramètres ont été déterminés sur base des critères SALT (Sécurité, Accessibilité, Légalité, opportunités de Traçabilité), du Mécanisme Régional de Certification, du LBMA, et de l'annexe II du Guide OCDE sur le devoir de diligence.

Les paramètres incluent aussi : la Sécurité, l'Accessibilité, le Statut juridique du site minier, la Production de la mine, la Surveillance et l'ingérence de l'État, la Santé et la sécurité, les Coopératives, et la Société civile.<sup>48</sup>

Partant de cette évaluation, nous pouvons relever des faits saillants :

- Il est clair que les défis demeurent considérables. Aucun site minier visité ne répond actuellement au sens strict, aux normes établies pour valider un site comme « vert », ou même « jaune ». Les groupes armés circulent partout autour des sites miniers, la taxation illégale est omniprésente, le commerce frauduleux règne, etc. ;
- La traçabilité de l'Or connaît encore des défis importants dans l'ensemble de l'Est de la RDC ; même dans des régions relativement calmes, sécurisées. D'un point de vue réaliste, dans le contexte particulier du territoire de Beni, la traçabilité de l'or n'est pas réalisable à court terme. Les éléments qui incitent les exploitants miniers artisanaux et négociants à travailler dans le secteur informel restent principalement l'insécurité grandissante et persistante (facteur de la contrebande), les charges administratives et fiscales, le fonctionnement du marché illégal entretenu depuis plusieurs années par des groupes des commerçant véreux avec des réseaux commerciaux élargies au-delà des frontières de la RDC. Ces facteurs ne disparaîtront pas avec uniquement la mise en œuvre d'initiatives techniques.

Nous inviterions les Comités de Suivi (CPS de Goma, et CTS de Beni) à consulter les scores des différents sites miniers dans la section 4.1., ainsi que les présentations détaillées des différents centres commerciaux et sites miniers dans les sections 4.2. à 4.6. Sur base de ces informations, ces Comités pourraient identifier des sites miniers pilotes auxquels le projet « Ensemble pour Beni » va implémenter ses activités qui visent à permettre de manière générale le Territoire de Beni d'avancer vers une chaîne d'approvisionnement responsables des minerais (principalement de l'or), en harmonie avec le devoir et les principes de la diligence raisonnable de l'OCDE.

Par conséquent, à côté de la restauration de sécurité ; Il semble plus opportun de conjuguer les efforts de part et d'autre (la société civile, les opérateurs miniers et les services des Mines et les autorités locales)

47 Ministère des Mines, Note Circulaire n. 02/CAB.MIN/MINES/01/2011 du 06 septembre 2011 relative à l'Application obligatoire des directives et recommandations du Guide du Devoir de diligence de l'OCDE et de la résolution 1952 (2010) du Conseil de Sécurité de l'ONU dans le secteur minier congolais.

48 La fiche de notation est jointe en annexe II du rapport. Dans la fiche on peut consulter les différents éléments que nous avons utilisés pour calculer le score relatif à chaque paramètre.

pour adopter des approches participatives et des mesures incitatives pouvant motiver l'adhésion des parties prenantes à l'exercice du devoir de diligence : promouvoir le secteur formel.

Plus concrètement, il faudrait améliorer la sécurité au niveau des sites miniers pour faire un suivi rapproché des activités de production et commercialisation avec un regard particulier sur le fonctionnement des coopératives minières/regroupement miniers et les négociants, et le renforcement des capacités des agents étatiques des mines.

En plus, il est essentiel de renforcer simultanément la légitimité de ces agents auprès des acteurs économiques présents sur les sites miniers sélectionnés et le long des chaînes d'approvisionnement. De telles initiatives comprennent :

- Le suivi des incidents liés aux agents d'états (la taxation illégale par exemple) ;
- La consultation des autorités locales afin de développer une bonne compréhension de leurs soucis et attentes et de s'assurer qu'elles profitent réellement des taxes sur le secteur minier. Cela renforcera leur soutien aux services étatiques ;
- Des investissements concrets et visibles dans le développement local des zones où la présence des agents étatiques augmente. Des bénéfices réels liés à la présence des agents étatiques peuvent contribuer à combattre la méfiance traditionnelle envers l'État et ses taxes.

En outre, les agents étatiques ne sont pas les seuls acteurs à devoir assurer l'existence d'un meilleur suivi de la chaîne d'approvisionnement et des opérateurs miniers. De manière particulière, la société civile de Beni a également un rôle important à jouer. Les partenaires de développement doivent investir dans ces organisations afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle d'appui à la réforme du secteur minier. Ces investissements doivent inclure les moyens nécessaires à leur déploiement sur le terrain, mais également un soutien visant à renforcer leur confiance vis-à-vis d'autres acteurs et des menaces qui prévalent dans le secteur minier artisanal.

Finalement, il est également important de travailler à convaincre les acteurs économiques et les communautés locales, en les rassurant que leur participation au secteur légal présente plus d'avantages pour la consolidation de la paix et la sécurité, la stabilisation et, le développement socio-économique. Le gouvernement et ses partenaires (inter)nationales devront investir dans les mesures incitatives, comme par exemple des investissements concrets dans le développement local à travers les dividendes tirées du secteur minier, apporter un véritable support technique aux opérateurs miniers artisanaux, garantir de meilleurs prix (en comparaison avec les prix du marché noir), et faciliter un meilleur accès aux financements légaux, etc.

Relativement à notre Consortium « Ensemble Pour Beni » pour l'Intégration, la Paix et la Stabilisation dans l'est de la RDC qui a été créé dans le cadre de la Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et à la Stabilisation (ISSSS) afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme du Gouvernement de la RDC pour la Stabilisation et la Reconstruction des zones sortant de conflits armés (STAREC). De manière particulière, la mise en œuvre des activités de la composante Mines adressera certaines préoccupations soulevées dans le cadre de cette étude afin de permettre au Territoire de Beni en général, et en particulier le secteur de Beni-Mbau d'avancer vers une chaîne d'approvisionnement responsables des minerais (principalement de l'or), en harmonie avec le devoir et les principes de la diligence raisonnable de l'OCDE.

Face au contexte sécuritaire et de gouvernance dans le territoire de Beni comme indiqué plus haut, pour une meilleure mise en œuvre des activités développée dans cette composante Mines, il s'est avéré très nécessaire de faire en amont, un état des lieux du secteur minier artisanal dont les résultats sont dressés dans ce présent rapport.

Ainsi l'OIM et ses partenaires de mise en œuvre, IPIS-ASADHO-ASSODIP-CEGEMI, et en coordination avec le ministère provincial des Mines du Nord-Kivu et ses services techniques, ci-bas, en synthèse les activités de la composantes mines qui sont mise en œuvre dans le secteur de Beni-Mbau.

1. Une cartographie des sites miniers et acteurs miniers pour cerner le contexte d'exploitation et de commercialisation des minerais dans la zone, et identifier les sites dans lesquels nous allons implémenter nos activités (le projet ne pourra pas aller dans tous les sites par faute de temps et du

budget). Les résultats de cette cartographie ont aussi été présentés dans ce présent rapport, et sur la carte interactive en ligne d'IPIS<sup>49</sup> ;

2. Le renforcement des capacités des services techniques des Mines, présents dans la Zone (SAEMAPE, Division des Mines, CEEC), coopératives minières, les négociants et la société civile sur le devoir de diligence et les mécanismes de traçabilité et de certification régionale des minerais dits de « conflit ». La collaboration avec ces parties prenantes devraient aussi résulter à une meilleure compréhension des attentes, préoccupations et besoins de ces acteurs;
3. Promouvoir l'implémentation de diligence raisonnable dans le secteur minier :
  - a. Faciliter l'installation d'un Comité Local de Suivi des activités minières en territoire de Beni, qui englobent les différentes autorités étatiques, des opérateurs miniers et la société civile. Ce comité suivra de manière permanente, à travers des réunions mensuelles présidées par l'Administrateur du Territoire, les activités minières dans la zone ;
  - b. Des organisations de la société civile du territoire de Beni vont mettre en œuvre le système de rapportage et suivi des incidents dans et autour de sites miniers avec le système dénommé « kufatilia »<sup>50</sup> ;
4. Accompagner le processus de qualification et validation des sites miniers pour une mise en place progressive d'un système de traçabilité des minerais (conformément au manuel national)<sup>51</sup> et du devoir de diligence (conformément au guide de l'OCDE sur l'approvisionnement responsables des minerais provenant des zones des conflits).

---

49 <https://ipisresearch.be/mapping/webmapping/drcongo/v6/#-3/28/5/4/1/>

50 <https://ipisresearch.be/2018/12/kufatilia-un-nouveau-systeme-de-suivi-des-incidentes-de-lor-sior/>

51 Arrêté interministériel n°0711/CAB.MIN/MINES/01/2010 et n°206/CAB/MIN/FINANCES/ 2010 du 15 octobre 2010 portant sur le manuel des procédures de traçabilité des produits miniers, de l'extraction à l'exportation

## 6. ANNEXES

### 6.1. Annexe I : Liste des coopératives et regroupement dans le secteur Beni-Mbau

Nom	Nom complet	Mine	Localisation / groupement	Législation	Date de création	Nom du PDG
<b>COMIBA</b>	Coopérative Minière Bakaeku	Kiboto		Statuts et agrément		KAMBALE MATATA
<b>COMIBEL</b>	Coopérative Minière de Beni-Lubero	Kisitu, Kikundo, Kaichoeka, Mununze	Mununze, Mangina / Baswagha-Madiwe	Statuts et agrément	2000	Paluku Twayahi
<b>COOREMIMA</b>	Coopérative de Recherche Minière de Mabuku	Mabuku, Kyavisogho	Malio	Statuts		BARUTI Lambert
<b>COREMIVI</b>	Coopérative de Recherche Minière de Visiki	Kitembo/Visiki	Baswagha-Madiwe	Statuts		MERU
<b>COREMA-BL</b>	Coopérative de Recherche et d'Exploitation Minière pour l'autonomisation de Beni et Lubero	Ngese/Visiki	Baswagha-Madiwe	Statuts		Église adventiste
<b>COREMID/PV</b>	Coopérative de Recherche Minière et de Développement de la paroisse Visiki	Mabele riche/Visiki	Baswagha-Madiwe	Statuts		Église catholique
<b>COMIDEC</b>	Coopérative Minière pour le Développement de Cantine	Bakosavekoma/Cantine	Baswagha-Madiwe	Statuts	2006	Sylva KAMABU
<b>COMINEACRECO</b>	Coopérative Minière des Creuseurs du Congo	Kitokolo	Mabalako / Baswagha- Madiwe	Statuts		RADJABU

Nom	Nom complet	Mine	Localisation / groupement	Législation	Date de création	Nom du PDG
<b>COOREMAF</b>	Coopérative d'exploitation minière artisanale et forestière	Malese, Kasongo/ Malajamais, Baeti/Asefu, Mamove/Mabatutu	Batangi Mbau	Statuts	2012	MULULU VINDU
<b>COMINGO</b>	Coopérative Minière d'Or de Ngoyo	Tokou, Mombe, et Bingo	Ngoyo, Mangina, et Mabalako / Baswagha- Madiwe et Batangi-Mbau	Statuts	2012	Katambo Kamabu Siva
<b>GMINGO</b>	Groupement Minier de Ngoyo	Nzaba, Saba Saba, Loulo et Tokou	Ngoyo, Mangina / Baswagha-Madiwe			
<b>UCOM</b>	Union des Creuseurs de Mabalako	Mabalako, Mapeti- Mapendano	Baswagha-Madiwe	Statuts		MITAMBI Valéry
<b>Wivu ni tabu</b>	Wivu ni tabu	Lese 2	Bambuba Kisiki			Kambale Bakwanamaha
<b>COAMICO</b>		Mabalako	Baswagha-Madiwe			Amisi Heradi, DG
<b>COOREMIKA</b>	Coopérative Minière de KAHAMBA	Kyavisogho, Kivira, Kahamba	Kathembo, Kahamba / Malio			Masumbuko Baudouin, DG
<b>COOREMIVU</b>	Coopérative Minière de VURONDO	Vurondo	Malio			
<b>COOREMIADER</b>	Coopérative de recherche minière artisanale de développement rural	Camp Kamanyola, Camp Mungu, Mukondi/Atonja, Bango/Abia, Venez voir	Bambuba Kisiki et Banande Kainama			Maon Manaka
<b>COOMILUB</b>	Coopérative Minière de Lubena	Kiboto et Kitswatembo	Cantine / Baswagha- Madiwe			

## 6.2. Annexe II : Fiche de notation des sites miniers

### 6.2.1. Sécurité

Indicateur	Valeur	Score	Importance
<b>Visites armées non-étatiques à la mine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe armé fréquente le site</li> <li>• Aucun groupe armé ne fréquente le site pour le moment</li> <li>• Aucun groupe armé n'a fréquenté le site dans les 6 derniers mois</li> </ul>	-1,5 0 1	4
<b>Présence armée non-étatique à la mine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe armé opérant dans un rayon de 25 km autour du site</li> <li>• Aucun groupe armé opérant dans un rayon de 25 km autour du site</li> <li>• Aucun groupe armé opérant dans un rayon de 25 km autour du site dans les 6 derniers mois</li> </ul>	-1 0 1	3
<b>Barrières de groupes armés sur les routes d'accès aux mines (routes entre mine et point de vente)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui (une ou plusieurs)</li> <li>• Non</li> </ul>	-1 0	3
<b>FARDC présence et ingérence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail forcé/ pillage /possession des puits</li> <li>• Taxes illégales imposées/ monopole de la vente/achat d'or ou d'autres produits</li> <li>• Pas d'ingérence actuellement</li> <li>• Pas d'ingérence dans les 6 derniers mois</li> </ul>	-1,5 -1 0 1	3
<b>Barrières des FARDC sur les routes d'accès aux mines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une ou plusieurs barrières où les FARDC prélèvent des taxes illégales</li> <li>• Aucune barrière ou seulement des barrières stratégiques/de sécurité des FARDC</li> </ul>	-1 0	2
<b>Toutes les formes de violences sexuelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs cas de violences sexuelles dans les 6 derniers mois</li> <li>• Aucun cas de violences sexuelles dans les 6 derniers mois</li> <li>• Ne sais pas</li> </ul>	-1 0 0	3
<b>Autres conflits et tensions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces 6 derniers mois, le site minier a été touché par des conflits entre creuseurs, coopératives, populations locales, compagnies, etc.</li> <li>• Aucun conflit ou tension dans les 6 derniers mois</li> </ul>	-1 0	2
<b>Violence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces 6 derniers mois, ces conflits ou tensions se sont transformés en violence (contre les civils)</li> <li>• Ces 6 derniers mois, ces conflits ou tensions ne se sont pas transformés en violence</li> <li>• Ne sais pas</li> </ul>	-1 0 0	2

## 6.2.2. Accessibilité

Indicateur	Valeur	Score	Importance
<b>Temps de trajet minimum de Beni au point de vente</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus d'un jour (&gt; 12 heures)</li> <li>• Moins d'un jour (&lt; 12 heures)</li> <li>• Moins d'une demi-journée (&lt; 6 heures)</li> </ul>	-1 0 +1	2
<b>Moyen de transport entre Beni et le point de vente (saison sèche)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partie du voyage uniquement accessible à pied</li> <li>• Partie du voyage uniquement accessible à moto</li> <li>• Entièrement accessible en voiture (4x4)</li> </ul>	-1 0 +1	2
<b>Moyen de transport entre Beni et le point de vente (saison des pluies)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identique à la saison sèche</li> <li>• Détérioration (voiture devient moto ou à pied, moto devient à pied)</li> </ul>	0 -1	1
<b>Temps de trajet minimum du point de vente au site minier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus d'un jour (&gt; 12 heures)</li> <li>• Moins d'un jour (&lt; 12 heures)</li> <li>• Moins d'une demi-journée (&lt; 6 heures)</li> </ul>	-1 0 +1	2
<b>Moyen de transport pour accéder au site depuis le point de vente (saison sèche)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour accéder au site, il faut plus de 2 heures à pied</li> <li>• Pour accéder au site, il faut moins de 2 heures à pied</li> <li>• Le site est entièrement accessible en voiture (4x4) ou à moto</li> </ul>	-1 0 +1	1
<b>Moyen de transport pour accéder au site depuis le point de vente (saison des pluies)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour accéder au site, il faut plus de 2 heures à pied</li> <li>• Pour accéder au site, il faut moins de 2 heures à pied</li> <li>• Le site est entièrement accessible en voiture (4x4) ou à moto</li> </ul>	-1 0 +1	1
<b>Réseau téléphonique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non</li> <li>• A distance de marche</li> <li>• Sur le site</li> </ul>	-1 0 +1	1

### 6.2.3. Statut du site minier

Indicateur	Valeur	Score	Importance
<b>Qualification du site</b>	• Le site a la qualification 'rouge'	-1,5	2
	• Le site a la qualification 'jaune'	-1	
	• Le site n'a pas de qualification	0	
	• Le site a la qualification 'verte'	1	
<b>Statut légal du site</b>	• Il y a un litige sur le titre et/ou la propriété foncière	-1	3
	• Le statut légal du site minier est inconnu ou n'est pas clair	-1	
	• Le site minier est situé sur la concession d'une entreprise industrielle	-1	
	• Il n'y a pas de titre minier	0	
	• Le site est situé sur une ZEA	1	
<b>Légalité des creuseurs</b>	• Entre 0 et 25% des travailleurs ont la carte de creuseur	-1	1
	• Entre 26 et 50% ont la carte de creuseur	0	
	• Plus de 50% ont la carte de creuseur	+1	

#### 6.2.4. Production de la mine

Indicateur	Valeur	Score	Importance
Nombre de travailleurs	• Moins de 100 travailleurs	-1	3
	• Entre 101 et 200 travailleurs	0	
	• Plus de 200 travailleurs	1	
Quantité estimée d'or produite par semaine	• Moins de 10 grammes	-1	2
	• Entre 11 et 50 grammes	0	
	• Plus de 50 grammes	1	
Entreprises soutenues sur le site (restaurants, échoppes)	• Aucune	-1	2
	• Moins de 4	0	
	• Plus de 4	1	
Niveau de mécanisation	• Bas (pioche, pelle, machette, barre de fer, brouettes, batées)	-1	1
	• Moyen (marteau piqueur, poulie, treuil, motopompe, canne à sonder, détecteur de métaux, laverie, tronçonneuses)	0	
	• Haut (concasseur, broyeur, ventilateur, barges)	1	

### 6.2.5. Surveillance de l'État

Indicateur	Valeur	Score	Importance
<b>Fréquence des visites du SAEMAPE et/ou de la Division des Mines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moins d'une fois par mois</li> <li>Une ou plusieurs fois par mois (ou moins un des services)</li> <li>Chaque semaine</li> </ul>	-1 0 1	3
<b>Le SAEMAPE et/ou la Division des Mines offrent des formations et une assistance régulière aux creuseurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui</li> <li>Non</li> <li>Ne sais pas</li> </ul>	1 0 0	2
<b>Collecte des données par le SAEMAPE et/ou la Division des Mines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documents écrits sur la production, cartes de creuseurs/ négociants</li> <li>Pas de documents écrits</li> <li>Ne sais pas</li> </ul>	1 0 0	1
<b>Les agents du SAEMAPE ou de la Division des Mines ont suivi une formation sur la traçabilité ou la certification des sites miniers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelques agents ont suivi une formation sur la traçabilité ou la certification des sites miniers</li> <li>Aucun agent n'a suivi de formation</li> <li>Ne sais pas</li> </ul>	1 0 0	1
<b>Présence de la Police des Mines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui, pour faire appliquer la loi</li> <li>Oui, pour d'autres raisons</li> <li>Ne sais pas</li> </ul>	0 -1 0	2
<b>Imposition illégale ou harcèlement par des services de l'État</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Imposition illégale ou harcèlement</li> <li>Pas d'imposition illégale ou de harcèlement</li> </ul>	-1 (par service*) 0	2
<b>Propriété des puits ou des chantiers par les services de l'État</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des membres du service possèdent des puits sur le site</li> <li>Aucun membre du service ne possède de puits sur le site</li> </ul>	-1 0	2

## 6.2.6. Santé et sécurité

Indicateur	Valeur	Score	Importance
<b>Utilisation d'équipements de protection individuelle</b>	• La majorité des travailleurs portent des protections (casque, casque antibruit, lunettes de protection, masque anti-poussière)	1	2
	• La majorité des travailleurs ne portent pas de protections	0	
<b>Accidents avec blessés</b>	• Au moins un creuseur a été blessé en raison des accidents sur le site dans les 6 derniers mois.	-1	2
	• Il n'y a pas eu d'accidents avec blessés dans les 6 derniers mois	0	
<b>Accidents mortels</b>	• Au moins un creuseur est décédé en raison des accidents sur le site dans les 6 derniers mois.	-1	3
	• Il n'y a pas eu d'accident mortel dans les 6 derniers mois	0	
<b>Profondeur maximale des puits</b>	• Plus de 30 mètres	-1	
	• Moins de 30 mètres	0	
<b>Travail des enfants (exploitation minière)</b>	• Des enfants (entre 0-15 ans) effectuent des travaux miniers dangereux (descente dans les puits, traitement au mercure, plongée)	-1,5	3
	• Des enfants (entre 0-15 ans) effectuent d'autres travaux miniers (transport des minerais, lavage)	-1	
	• Aucun enfant (entre 0-15 ans) n'effectue de travaux miniers sur le site	0	
<b>Travail des enfants (autre)</b>	• Des enfants (entre 0-15 ans) effectuent d'autres travaux (transport de biens, restauration, commerce)	-1	2
	• Aucun enfant (entre 0-15 ans) ne travaille sur le site	0	
<b>Structures sanitaires pour les femmes</b>	• Il existe des structures sanitaires séparées pour les femmes sur le site	1	2
	• Il n'existe pas des structures sanitaires séparées pour les femmes	0	
<b>Utilisation du mercure et d'autres produits chimiques (cyanure, ...)</b>	• Le mercure est utilisé	-1	2
	• Le mercure n'est pas utilisé	0	
<b>Combustion de mercure à l'air libre</b>	• Le mercure est brûlé à l'air libre sur le site/ près du site	-1	2
	• Le mercure n'est pas brûlé à l'air libre	0	

### 6.2.7. Coopératives

Indicateur	Valeur	Score	Importance
Présence de coopératives/regroupements de creuseurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui</li> <li>• Non</li> </ul>	<p>1</p> <p>0</p>	2
Coopératives/regroupements ont été agréés ou ont reçu un avis favorable du gouvernement provincial	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui</li> <li>• Non</li> </ul>	<p>1</p> <p>0</p>	1
Pourcentage de creuseurs membres d'une coopérative agréé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 25%</li> <li>• Entre 26 et 50%</li> <li>• Plus de 50%</li> </ul>	<p>-1</p> <p>0</p> <p>1</p>	1
Femmes occupant une position managériale dans la coopérative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins une (présidente, vice-présidente, trésorière)</li> <li>• Aucune</li> </ul>	<p>1</p> <p>0</p>	1
Des membres des coopératives ont suivi une formation sur la traçabilité ou la certification des sites miniers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 5</li> <li>• Moins de 5</li> </ul>	<p>1</p> <p>0</p>	1

### 6.2.8. Société civile

Indicateur	Valeur	Score	Importance
<b>Organisations de la société civile actives près du site</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins une organisation de la société civile est active près du site</li> <li>• Aucune organisation de la société civile n'est active</li> <li>• Ne sais pas</li> </ul>	<p>1</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>2</p>
<b>Organisations de la société civile actives sur le site</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins une organisation de la société civile a effectué un projet sur le site</li> <li>• Aucune organisation de la société civile n'a effectué de projet sur le site</li> </ul>	<p>1</p> <p>0</p>	<p>1</p>
<b>Expérience internationale de la société civile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins une organisation de la société civile a une expérience de collaboration avec un partenaire international dans les 3 dernières années</li> <li>• Aucune organisation de la société civile n'a d'expérience internationale</li> </ul>	<p>1</p> <p>0</p>	<p>1</p>
<b>Pourcentage de femmes membres d'une organisation de la société civile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 25%</li> <li>• Entre 26 et 50%</li> <li>• Plus de 50%</li> </ul>	<p>-1</p> <p>0</p> <p>1</p>	<p>1</p>
<b>Femmes occupant une position managériale dans l'organisation de la société civile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins une (présidente, vice-présidente, trésorière)</li> </ul>	<p>1</p>	<p>1</p>

### 6.3. Annexe III : Liste des concessions minières dans le secteur Beni-Mbau

Code	Détenteur	Type de Licence	Statut	Date d'application	Date d'octroi	Date d'expiration
ZEA-162	PROJET ZONE D'EXPLOITATION ARTISANALE (100%)	ZEA	Actif	2008-03-03		
ZIN07	ZONE INTERDITE (100%)	ZIN	Actif	2016-11-23		
1720	BANRO CONGO MINING Sarl (100%)	PR	En Force Majeure	2003-10-17	2009-03-10	2013-12-27
1722	BANRO CONGO MINING Sarl (100%)	PR	En Force Majeure	2003-10-17	2009-03-10	2013-12-27
1723	BANRO CONGO MINING Sarl (100%)	PR	En Force Majeure	2003-10-17	2009-03-10	2013-12-27
2623	KGL-MASTERS (100%)	PR	En Force Majeure	2005-04-01	2006-10-10	2011-10-09
2630	KGL-MASTERS (100%)	PR	En Force Majeure	2005-04-01	2006-10-10	2011-10-09
2633	MASTERS (100%)	PR	En Force Majeure	2005-04-01	2007-04-04	2011-04-03
3359	GOLDBELTS EXPLORATION AND MINING Sprl (100%)	PR	En Force Majeure	2005-04-07	2011-05-31	2013-03-10
3360	GOLDBELTS EXPLORATION AND MINING Sprl (100%)	PR	En Force Majeure	2005-04-07	2011-06-01	2013-09-11
3373	GOLDBELTS EXPLORATION AND MINING Sprl (100%)	PR	En Force Majeure	2005-04-07	2011-06-01	2013-09-11
3376	GOLDBELTS EXPLORATION AND MINING Sprl (100%)	PR	En Force Majeure	2005-04-07	2011-06-01	2013-09-11

Source : Cadastre Mimier, 2019



***Independent research and  
capacity building for durable peace,  
sustainable development  
and human rights***